

## Rapport sur les actions menées en 2007 en matière de développement social urbain et conditions de leur financement

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Depuis plusieurs années, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment en vertu de ses articles L.2334-19 (en référence notamment à la loi n° 96-241 du 26 mars 1996) et L.1111-2, le Conseil Municipal a été destinataire d'une annexe au rapport sur l'utilisation de la DSUCS qui retrace les actions de développement social urbain entreprises par la collectivité au cours de l'exercice précédent et les conditions de leur financement ainsi qu'un rapport sur les actions qui sont menées dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), les moyens qui y sont affectés et l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités.

Le Conseil Municipal était en outre saisi annuellement d'un rapport sur le déroulement du Contrat de Ville devenu Contrat Urbain de Cohésion Sociale en janvier 2007.

L'article L.2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales a été modifié par la loi de finance 2008 qui prévoit, dans son article 139, la fusion des trois débats : «Chaque année, dans les communes ayant conclu avec l'Etat un contrat d'objectifs et de moyens relevant de la politique de la ville ou ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain».

Ce rapport intègre en conséquence les éléments présentés précédemment dans trois rapports différents.

### 1. - Les actions de développement social urbain

#### 1.1 - Le calcul de la DSUCS en 2007

La DSUCS est une dotation spécifique de la Dotation Globale de Fonctionnement visant à rétablir l'égalité de traitement entre les communes, par la mesure et la prise en compte par l'Etat, de l'éventuelle insuffisance de leurs ressources et de l'importance des charges pesant sur elles, dans l'objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans les communes urbaines.

En 2007, la DSUCS a atteint pour la métropole le montant de 948 895 184 €.

Pour calculer leur éligibilité à la DSUCS, les communes sont classées suivant un indice synthétique décroissant. Sont éligibles les communes classées dans les trois premiers quarts des communes de plus de 10 000 habitants et le premier dixième des communes dont la population est comprise entre 5 000 à 9 999 habitants.

Ainsi, en 2007, 712 communes de plus de 10 000 habitants sur 950 ont été éligibles à la DSUCS.

Le calcul de l'indice est basé sur les quatre indicateurs suivants relatifs aux charges et ressources, par comparaison avec les autres communes de plus de 10 000 habitants :

\* le potentiel financier moyen des communes de plus de 10 000 habitants rapporté au potentiel financier par habitant de la commune,

\* la part des logements sociaux de la commune rapportée à la part moyenne des logements sociaux

\* la part des personnes couvertes par les allocations logement de la commune rapportée à la part moyenne des personnes couvertes par les allocations logements

\* le revenu moyen par habitant des communes de plus de 10 000 habitants rapporté au revenu moyen des habitants de la commune.

Au vu de cet indice, la Ville de Besançon était classée (par ordre décroissant de l'indice) 312ème sur 712.

La dotation de chaque commune est égale au produit de la population par la valeur de l'indice synthétique, pondérée par l'effort fiscal dans la limite de 1,3 et par un coefficient multiplicateur propre à chaque commune.

Par ailleurs, la loi de programmation pour la cohésion sociale a introduit deux coefficients multiplicateurs, l'un proportionnel à la part de la population en zone urbaine sensible (ZUS) variant de 1 à 3, l'autre proportionnel à la part de la population en zone franche urbaine (ZFU) variant de 1 à 2.

La Ville de Besançon a ainsi perçu la somme de 4 997 267 € en 2007, au titre de la DSUCS.

### **1.2 - L'affectation des crédits provenant de la DSUCS**

Ces crédits ne sont pas affectés spécifiquement à un service ou à une action.

Ils participent de l'effort global de la ville dans l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

Les quartiers les plus fragilisés de Besançon, recensés dans le zonage défini par la politique de la Ville font l'objet d'une attention particulière tant en terme de moyens humains que d'équipements.

C'est pourquoi ce rapport recense en priorité les actions et projets menés sur ces territoires.

Les actions de développement social urbain et d'animation peuvent être conduites directement par les services de la Ville de Besançon en régie ou être financées par la voie de subvention à des associations partenaires.

#### *1.2.1 - Les actions conduites en direct par la Ville*

#### **Les maisons de quartier municipales**

L'action des maisons de quartier municipales est une action globale d'animation et de développement social du quartier : les chiffres affichés prennent donc en compte le budget global de fonctionnement de ces équipements de proximité : la section d'investissement n'est pas ici prise en compte.

Equipement	Total mandaté	dont fonctionnement courant	dont coût de personnel
Maison de Quartier de Planoise	798 489 €	113 156 €	685 333 €
Maison de Quartier de la Grette	618 167 €	90 095 €	528 072 €
Maison de Quartier de Montrapon Fontaine Ecu	585 022 €	90 939 €	494 083 €
<b>Total</b>	<b>2 001 678 €</b>	<b>294 190 €</b>	<b>1 707 488 €</b>

**Des actions transversales en direction de la jeunesse, conduites en direct par la Ville de Besançon :**

Action	Crédits de fonctionnement
A Tire d'Aile	44 075 €
Alter Egaux	22 792 €
Vital'été, créativ'été	80 458 €
Espace dans ma ville	13 924 €
Bons Vacances	36 016 €
<b>Total</b>	<b>197 265 €</b>

1.2.2 - Les subventions versées aux associations partenaires du développement social urbain

#### Les maisons de quartier associatives

N'est ici pris en compte que la subvention versée par la Ville au titre de l'année 2007 + subventions Contrat Enfance Jeunesse avec participation CAF.

Maison de Quartier	Montant de la subvention de la Ville hors CUCS	Subventions CEJ 80 % 2007 + solde 2006	Coût des locaux pris en charge par la Ville	Total
MJC de Palente	163 820 €	76 960 €	133 541 €	374 321 €
Comité de Quartier de Saint-Ferjeux	177 850 €	21 860 €	142 559 €	342 269 €
MJC des Clairs-Soleils	266 050 €	57 127 €	40 103 €	363 280 €
ASEP	177 810 €	11 862 €	Propriétaire des lieux	189 672 €
	<b>785 530 €</b>	<b>167 809 €</b>	<b>316 203 €</b>	<b>1 269 542 €</b>

#### Les autres subventions versées au titre de la Coordination Jeunesse

Association	Montant de la subvention de la Ville	Subventions CEJ 80 % 2007 + solde 2006	Coût des locaux pris en charge par la Ville	Total
Francas	399 941 €	208 925 €	116 250 €	725 116 €

**Des subventions versées au titre d'actions jeunesse**

Associations	Crédit de fonctionnement	Coût des locaux pris en charge par la Ville	Total
Foyer des Jeunes Travailleurs	38 600 €		38 600 €
Centre Régional d'Information Jeunesse	47 400 €	40 969 €	88 369 €
	<b>86 000 €</b>	<b>40 969 €</b>	<b>126 969 €</b>

Dans les deux tableaux précédents n'apparaissent pas toutes les subventions versées par la Ville : le montant total de ces subventions est de 57 717 €.

**Les subventions et participations versées dans le cadre de la prévention et de la tranquillité publique**

Associations	Montant de la subvention de la Ville
AAVI (Association d'Aide aux Victimes d'Infraction)	50 170 €
ADDSEA	
Prévention Spécialisée	415 751 €
Chantiers d'insertion	30 000 €
Parlons Citoyenneté	6 090 €
Soléa et Soléa Bis	22 000 €
PS – Passages Quartiers rêvés	5 000 €
Réseau 25	15 245 €
2 AD	8 850 €
Les chemins de l'insertion	3 000 €
MJC Besançon	2 000 €
ADDSEA - Correspondants de nuit	435 914 €
<b>Total</b>	<b>994 020 €</b>

**Les subventions et participations accordées par la Ville de Besançon, dans le cadre des crédits spécifiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.**

Thématique	Montant crédits contrat urbain de cohésion sociale
Accès à l'emploi et développement économique	353 556 €
Réussite éducative	118 773 €
Santé	74 240 €
Citoyenneté et prévention de la délinquance	Cf. tableau précédent
Egalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations	67 793 €
Initiatives locales/participation des habitants	75 695 €
Interventions culturelles	66 600 €
Subvention complémentaire aux acteurs de quartiers	21 800 €
<b>Total</b>	<b>778 457 €</b>

### 1.3. - Consolidation

Type de dépenses	Dépenses de fonctionnement
Le fonctionnement des maisons de quartier municipales	2 001 678 €
Les actions transversales en direction de la jeunesse	197 265 €
Les subventions aux maisons de quartier associatives	1 269 542 €
Les subventions versées au titre de la Coordination Jeunesse	852 085 €
Les autres subventions versées au titre de l'animation et de la Coordination Jeunesse	57 717 €
Les subventions versées dans le cadre de la prévention et de la tranquillité publique	994 020 €
Les subventions et participations accordées par la Ville de Besançon, dans le cadre des crédits spécifiques du Contrat urbain de cohésion sociale	778 457 €
<b>Total</b>	<b>6 150 764 €</b>

**Toutes les dépenses relatives à l'implication de la Ville dans le développement social et l'animation des quartiers ne sont pas présentées ici.**

On peut, en effet, dans le cadre des actions conduites directement par la Ville de Besançon, ajouter aux dépenses :

\* une partie du coût d'exploitation des cantines scolaires intégrant notamment la tarification sociale et le coût d'exploitation des temps de midi dans les écoles (coût d'exploitation 2007 : 2 645 294 €),

- \* une partie du coût des crèches (coût d'exploitation 4 651 128 €)
  - \* une partie des subventions accordées à des clubs sportifs,
  - \* la participation de la ville à la formation des professionnels (Journée CLSH, Rencontres de la politique de la ville, ...)
  - \* etc.

A ces dépenses, on pourrait également ajouter, pour ce qui concerne les actions conduites par les associations subventionnées, le coût de la mise à disposition de locaux, ainsi que la valorisation du soutien apportée par la Ville de Besançon, lorsqu'elle se porte caution auprès des organismes prêteurs.

Enfin on peut ajouter à ces dépenses, les actions conduites par le CCAS dans le cadre de son action globale de développement social.

#### **1.4 - L'action du CCAS**

Le CCAS a pour mission de mettre en œuvre la politique sociale de la Ville de Besançon autour du projet de développement du Vouloir Vivre Ensemble.

Son Conseil d'Administration a profondément fait évoluer l'activité du CCAS au cours du dernier mandat, par une adaptation permanente de ses services et établissements aux enjeux du territoire et aux défis sociaux repérés dans l'analyse des besoins sociaux présentée annuellement au Conseil Municipal.

Le CCAS possède un budget autonome voté par le Conseil d'Administration.

Le budget du CCAS est établi en fonction des nomenclatures comptables M14 relative aux CCAS et M22 relative aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Les services et établissements considérés par la réglementation comme établissements à caractère social et médico-social doivent faire l'objet d'un budget annexé au budget principal de l'établissement public. La structure budgétaire du CCAS est ainsi particulièrement complexe du fait de la présence :

- d'un budget principal en M14
- de 17 budgets annexes en M22.

La Ville de Besançon verse au CCAS une subvention de fonctionnement sur le budget principal de l'établissement public.

Le budget principal peut subventionner les budgets annexes, hormis ceux financés par une subvention globale de l'Etat (CHRS et ESAT).

En 2007, on peut résumer ainsi la consolidation des budgets principal et annexes du CCAS.

<b>Budget consolidé Résultats 2007</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	1 077 473 €	23 936 558 €
Recettes	1 495 487 €	26 414 419 €

Les recettes du CCAS proviennent majoritairement de la subvention de la Ville : 9 160 000 € des recettes de fonctionnement du CCAS.

Les dépenses du CCAS sont essentiellement constituées de dépenses de personnel en raison du nombre important de services directs à la personne : 15 508 947 € soit 61,41 % des dépenses de fonctionnement.

Si tous ces moyens ne sont pas dédiés aux quartiers bénéficiant des dispositifs «Politique de la Ville», ils ont permis la mise en oeuvre d'actions favorisant la cohésion sociale et la cohérence territoriale de la ville.

On peut citer les éléments suivants :

### **Simplifier et coordonner l'accès aux droits**

PROXIM'SOCIAL : le guichet unique de Proxim'Social, composé de travailleurs sociaux, accueille, écoute, oriente ou traite directement toute demande sociale.

\* 2 664 demandes ont été traitées par Proxim'Social en 2007.

\* 1 702 ménages différents ont bénéficié d'un secours financier du CCAS.

ACCOMPAGNEMENT RMI : sur la base d'une convention d'objectifs signée avec le Conseil Général, le service RMI accompagne les bénéficiaires du RMI isolés.

\* 1 482 allocataires du RMI ont été accompagnés par le CCAS en 2007.

\* 157 personnes sont sorties du dispositif pour un emploi ou une formation qualifiante.

LES EPICERIES SOCIALES des ESPACES SOLIDAIRES : pour assurer une aide alimentaire, dans la proximité, en partenariat avec les associations, dans le respect de la dignité des personnes. Les personnes sont accompagnées dans le cadre d'actions collectives pour leur permettre de rompre leur isolement et de retrouver un cadre social.

\* 1 628 familles pour 4 440 bénéficiaires ont fréquenté les espaces solidaires en 2007.

### **Améliorer l'accueil d'urgence pour les personnes en grande exclusion**

Le travail de coordination de l'accueil des personnes avec les associations s'est développé pour une prise en compte globale de la problématique de la grande exclusion : 115, veille mobile, accueil, hébergement d'urgence, restauration sociale, accueil de jour, domiciliation, accès aux droits, gestion du plan hiver par délégation de l'Etat.

\* 1 217 personnes (pour 7 127 passages) ont été accueillies au SAAS.

\* 271 ménages ont été hébergés hors Maison Abbé Pierre.

\* 601 ménages ont été hébergés à l'abri de nuit Maison Abbé Pierre.

### **Favoriser l'accès au logement, condition de l'insertion**

Pour apporter une réponse concertée aux personnes en difficulté de logement, un travail en partenariat sur le territoire de la CAGB est mené : la Plateforme Insertion Logement est pilotée par le CCAS avec le PDALPD (plan départemental d'accès au logement des personnes défavorisées).

En 2007, le schéma fonctionnel de l'hébergement d'urgence a pris toute sa place : il s'agit de coordonner des outils variés (CHRS, résidence sociale, logements à baux glissants, etc) adaptés aux diverses situations rencontrées pour inscrire les personnes dans un véritable parcours vers le logement autonome.

Le groupement ASLL (accompagnement social lié au logement) bisontin, piloté par le CCAS, permet de donner aux personnes les plus en difficulté dans le logement, un accompagnement dans la proximité grâce aux mesures ASLL : 123 ménages ont été accompagnés.

### **Garantir une offre de service favorisant le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie**

Le service d'aide à domicile poursuit son redressement :

- \* 145 803 heures d'aide à domicile et d'auxiliaire de vie pour 804 usagers différents,
- \* 436 personnes sont abonnées à la téléalarme
- \* 127 642 repas livrés à domicile pour 757 personnes différentes

Le service compagnie et accompagnement a pu permettre à des personnes isolées de sortir de leur domicile grâce à un accompagnement au transport. Il a poursuivi son développement en 2007 : 162 personnes différentes ont bénéficié du service compagnie et accompagnement

### **Construire une palette de réponses pour le logement des personnes âgées**

Les logements foyers ont poursuivi leurs actions sur le quartier en lien avec les espaces solidaires, les maisons de quartier et les associations diverses géographiquement implantées à proximité. Des événements ponctuels, comme Immeuble en fête ou la Journée des quartiers ont été des moments forts de cette ouverture.

- \* 361 personnes différentes ont été hébergées en 2007 dans les 5 logements-foyers de la ville.

Ils ont également mis en oeuvre les préconisations de la loi du 2 janvier 2002 avec la tenue régulière des Conseils de Vie Sociale dans chaque établissement et l'adoption d'un nouveau règlement intérieur et d'un contrat de séjour révisité. Le chantier des projets d'établissement a été ouvert, dans un esprit participatif.

La Nouvelle Cuisine propose chaque jour aux convives des restaurants des logements-foyers des menus établis de façon participative avec le concours de représentants des résidents.

- \* 77 085 repas ont été servis par la Nouvelle Cuisine dans les restaurants des 5 logements foyers

### **Développer une logique de prévenance auprès des personnes fragilisées**

Le service Prévenance, issu de l'évolution du service «Information, coordination, réseau» a été créé en 2006. Il assure toute l'année la fonction de vigilance et d'alerte auprès des personnes âgées isolées.

En 2007, les visites à domicile organisées durant la période d'été se sont poursuivies. Elles ont été effectuées par des jeunes accompagnés d'un adulte bénévole, créant ainsi l'occasion d'une rencontre entre deux populations qui ne se côtoient pas toujours. Par ailleurs, ces visites ont été complétées, à



destination des personnes âgées les plus isolées, par des actions collectives autour de la nutrition, l'équilibre, les ateliers mémoire.

### Développer et soutenir des outils qui prennent en charge la souffrance psychique

Des moyens humains supplémentaires ont été mis en place en 2007 pour travailler sur l'articulation entre santé et social, notamment autour de la problématique de la sortie d'hospitalisation. Un atelier santé-ville a été mis en oeuvre.

Un psychologue apporte un soutien aux personnes bénéficiaires des services du CCAS en souffrance psychique, en articulation avec les équipes de terrain.

## 2. - Les Zones Urbaines Sensibles

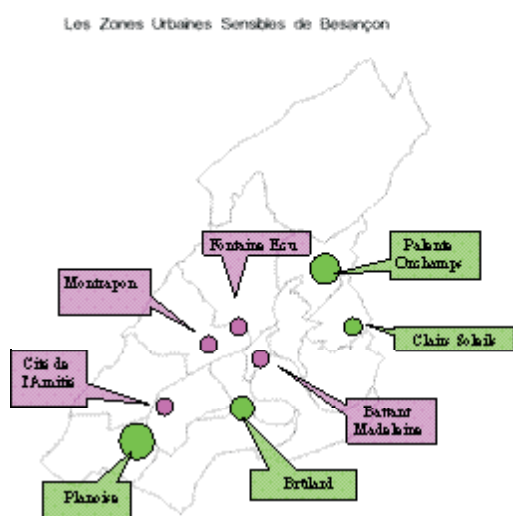
### 2.1 - Quelques indicateurs relatifs aux territoires prioritaires dans le cadre de la politique de la ville.

Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires infra urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

La loi du 14 novembre 1996 de mise en oeuvre du pacte de relance de la politique de la ville distingue trois niveaux d'intervention :

- les zones urbaines sensibles (ZUS)
- les zones de redynamisation urbaine (ZRU)
- les zones franches urbaines (ZFU).

Les trois niveaux d'intervention ZUS, ZRU et ZFU, caractérisés par des dispositifs d'ordre fiscal et social d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers.



Le périmètre des Zones Urbaines Sensibles a été défini en 1996 (Pacte national de relance pour la Ville).

4 territoires sont classés ZUS à Besançon :

- \* Clairs-Soleils
- \* Brulard
- \* Palente/Orchamps
- \* Planoise

Par contractualisation entre le Préfet et le Maire de Besançon, 4 autres sites peuvent bénéficier d'une politique spécifique dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de Besançon 2007/2009 :

- \* Montrapon
- \* Fontaine Ecu
- \* Cité de l'Amitié
- \* Battant Madeleine

De plus, Clairs-Soleils et Palente Orchamps ont été classés Zones de Revitalisation Urbaine en 1996. Enfin Planoise a été classé Zone Franche Urbaine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### Quels quartiers et quelle population touche-t-on ?

Les indicateurs relatifs à la population sont disponibles pour les quartiers classés en ZUS au niveau national et pour les quartiers référencés « quartier Politique de la Ville ».

La population recensée est estimée en fonction des limites de l'ilotage de l'INSEE et non en fonction du périmètre réel des ZUS : il est parfois approximatif, comme le souligne le rapport 2004 de l'Observatoire des ZUS.

La population vivant dans un quartier classé en ZUS à Besançon représente 27 267 habitants, soit 23, 2 % de la population totale. Si on y ajoute les quartiers référencés « politique de la ville », on obtient environ 35 703 habitants.

Au niveau national, l'observatoire des Zone Urbaines Sensibles estime à 8 % la population vivant en ZUS.

La région Franche-Comté possède 91 610 habitants vivant en ZUS.

Besançon représente 29 % de la population régionale vivant en ZUS.

Quartier ZUS	Population	Superficie (en ha)
Cité Brulard	2 258	23
Palente/Orchamps	3 787	52
Clairs-Soleils	3 957	41
Planoise	17 265	128
<b>Total général</b>	<b>27 267</b>	<b>244</b>

Quartier Politique de la Ville	Population
Cité Amitié	595
Fontaine Ecu	331
Montrapon	3 432
Battant/Madeleine	4 078
<b>Total général</b>	<b>8 436</b>

#### 2.1.2 - Quel bilan provisoire pour la Zone Franche Urbaine de Planoise ?

Comme nous l'avons vu plus haut, la zone franche urbaine a été ouverte le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

La Ville de Besançon a voulu accompagner ce dispositif financé par l'Etat par des moyens complémentaires agissant dans la proximité.

Ainsi, avait été mis en œuvre en 2004, un guichet unique de la ZFU, situé sur le territoire de Planoise. Les missions prioritaires de ce guichet unique, dans le cadre d'une collaboration étroite avec les services de l'Etat ont été :

- \* l'accueil et l'orientation des demandeurs, qu'il s'agisse d'entrepreneurs (installés ou potentiels) ou de responsables d'associations et de toute autre personne.
- \* une collaboration quotidienne avec la Préfecture, les Services Fiscaux et l'URSSAF.
- \* la mise en œuvre de la communication (plaquettes, réunions d'information) dans l'objectif de faire connaître et de promouvoir le dispositif auprès des acteurs économiques.
- \* la constitution d'un réseau de partenaires en capacité de soutenir la mise en œuvre opérationnelle du projet.

En 2007, l'activité de la zone franche de Besançon-Planoise s'est poursuivie. Le flux de personnes accueillies au bureau de la ZFU n'a pas diminué.

Au titre de bilan du guichet unique, entre janvier 2004 et décembre 2007, le tableau ci-dessous présente le détail des 1597 dossiers traités.

	2004	2005	2006	2007	Total
Demandes implantations	110	90	61	86	347
Demandes créations	105	169	221	248	743
Demandes renseignements	132	120	151	104	507
dont DE	6	17	32	61	116
Total	347	379	433	438	1 597

La coopération avec les partenaires s'est intensifiée pour permettre aux entreprises de satisfaire la clause d'embauche. Ainsi des permanences de la Mission Emploi-Insertion du PLIE ont lieu chaque semaine au bureau ZFU.

Au titre de bilan du guichet unique, entre janvier 2004 et juin 2007, on peut citer :

\* l'accompagnement en vue d'implantation d'entreprises en ZFU :

Période	Nbre total de contacts	Nbre enquêtes	Nbre implantations réalisées en ZFU	Nbre implantations réalisées hors ZFU	Abandon projet d'implantation	Recherche de locaux	Lieu d'origine des demandes
De janvier 2004 à juin 2005	150	117	37	15	13	42	Besançon 74 Doubs 22 Autre 21
De juillet 2005 à juin 2006	326	110	33	12	14	51	Besançon 69 Doubs 21 Autre 20
De juillet 2006 à juin 2007	289	104	38	11	14	41	Besançon 73 Doubs 19 Autre 12

\* l'accompagnement à la création d'entreprise en ZFU : entre juillet 2005 et juillet 2007

Contacts de juillet 2005 à juillet 2007	Création	En cours	Abandon	Contact impossible	Suivi post-création	Autres	Nbre total de contacts
Nombre	112	20	132	123	10	20	417
%	27	5	32	31	2	5	100

\* l'évolution des entreprises entre janvier 2005 et janvier 2008 (INSEE) implantées sur le territoire de la ZFU

Indicateurs	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2008
Nombre d'établissements	413	747
Sociétés commerciales	23,0 %	41,8 %
Associations	20,0 %	13,5 %
Professions libérales	14,5 %	16,7 %
Commerçants	17,9 %	11,2 %
Secteurs d'activité tertiaire	87,0 %	81,0 %
Entreprises sans salariés	42,0 %	39,6 %
Entreprises de 1 à 9 salariés	34,0 %	32,0 %

### 2.1.3 - Quels indicateurs pour mesurer l'évolution des quartiers ?

Les indicateurs ont été définis précisément par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 portant orientation et programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

Ces indicateurs ont été analysés au niveau national par l'Observatoire des Zones Urbaines Sensibles, créé par la même loi.

Le premier rapport de l'observatoire a été publié par la Direction Interministérielle à la Ville (DIV) en novembre 2004. Il prend cependant en compte des données relativement anciennes (RP 1999, Statistiques emploi 2002, éducation nationale 2002, etc.). Le quatrième rapport de l'observatoire des ZUS a été publié en novembre 2007. Il devait rendre disponible des éléments d'analyse au niveau infra communal : cela n'a pas été le cas pour la totalité des indicateurs.

Dans l'attente de la communication de ces indicateurs par l'Etat, les données disponibles étudiées dans ce rapport, sont en conséquence, parfois incomplètes ou indisponibles au niveau du territoire communal et infra-communal.

De même, les années de référence pour ces données ne sont pas toutes identiques, la majorité des données se rapportant cependant à l'année 2004.

#### 2.1.3.1 Améliorer l'habitat et l'environnement urbain

Nombre de logements sociaux réhabilités, construits, démolis

En construction : données non disponibles au niveau infra-communal

#### 2.1.3.2 - Santé : développer la prévention et l'accès aux soins

Ratio de praticiens médicaux et para médicaux pour 5000 habitants

Nombre de maisons et de réseaux de santé existants et créés

Ratio CMU/habitants

Nombre de PASS

En construction : données non disponibles au niveau infra-communal.

2.1.3.3 - Emploi et développement économique : réduire les disparités territoriales et améliorer l'accès à l'emploi

\* Évolution annuelle du taux de chômage (non disponible au niveau infra-communal)

\* Évolution du taux de chômage pour les actifs de faible niveau de qualification et pour les jeunes de moins de 25 ans (non disponible au niveau infra-communal)

\* Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 (demandeurs d'emploi en recherche d'un CDI à taux plein) : voir tableaux ci-après.

**Demande d'emploi en fin de mois** (évolution 2000-2005 - source DIV/ANPE)

Quartier	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Evolution sur 12 mois	
							En nombre	En %
Clairs-Soleils	497	501	506	503	475	430	- 45	- 9,5
Palente/Orchamps	433	454	521	483	433	428	- 5	- 1,2
Planoise	2 024	2 131	2 328	2 439	2 494	2 469	- 25	- 1,0
Brulard	278	241	269	255	289	286	- 3	- 1,0
<b>Tous quartiers ZUS</b>	<b>3 232</b>	<b>3 327</b>	<b>3 624</b>	<b>3 680</b>	<b>3 691</b>	<b>3 613</b>	<b>- 78</b>	<b>- 2,1</b>
<i>Ville</i>	<i>8 059</i>		<i>9 170</i>	<i>9 790</i>	<i>9 981</i>	<i>9 921</i>	<i>- 60</i>	<i>- 0,6</i>

**Demande d'emploi en fin de mois : catégorie 1** (évolution 2000-2005 – DIV/ANPE)

Quartier	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Evolution sur 12 mois	
							En nombre	En %
Clairs-Soleils	306	306	307	300	274	253	- 21	- 7,7
Palente/Orchamps	241	273	311	304	242	253	11	4,5
Planoise	1 156	1 318	1 393	1 482	1 521	1 466	- 55	- 3,6
Brulard	166	155	165	168	180	183	3	1,7
<b>Tous quartiers ZUS</b>	<b>1 869</b>	<b>2 052</b>	<b>2 176</b>	<b>2 254</b>	<b>2 217</b>	<b>2 155</b>	<b>- 62</b>	<b>- 2,8</b>
<i>Ville</i>	<i>4 457</i>		<i>5 366</i>	<i>5 800</i>	<i>5 849</i>	<i>5 664</i>	<i>- 185</i>	<i>- 3,2</i>

**Demande d'emploi en fin de mois : catégorie 1 Répartition par tranche d'âge (2005 – DIV/ANPE)**

Quartier	Total		- 25 ans		de 25 à 49 ans		50 ans et plus	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
Clairs-Soleils	253	12	40	10	175	11	38	16
Palente/Orchamps	253	12	56	14	164	11	33	14
Planoise	1 466	68	254	65	1 063	70	149	62
Brulard	183	8	41	10	123	8	19	8
<b>Tous quartiers ZUS</b>	<b>2 155</b>	<b>100</b>	<b>391</b>	<b>100</b>	<b>1 525</b>	<b>100</b>	<b>239</b>	<b>100</b>
<b>Répartition par âge en %</b>	<b>100</b>		<b>18</b>		<b>71</b>		<b>11</b>	
<b>Ville</b>	<b>5 664</b>		<b>1 057</b>		<b>3 968</b>		<b>639</b>	
<b>Répartition par âge en %</b>	<b>100</b>		<b>19</b>		<b>70</b>		<b>11</b>	

2.1.3.4 - Améliorer la réussite scolaire

\* indicateurs de moyens dans les établissements

Depuis l'année 2006 la DIV met à disposition quelques indicateurs sur les moyens de l'éducation nationale par ZUS. Il s'agit principalement d'indicateurs relatifs au turn-over des enseignants dans les quartiers dits « difficiles »

A Besançon on a pu relever les éléments suivants (2005-2006)

Type indicateur	ZUS de la Région	Clairs-Soleils	Palente/Orchamps	Planoise	Brulard *
Enseignants de moins de 30 ans	18 %	4 %	10 %	9 %	8 %
Professeurs en poste depuis moins de 2 ans	43 %	39 %	42 %	40 %	48 %

(\*) Nota : il n'y a pas de collège sur la ZUS Brulard.

\* indicateurs de résultats au collège (2005-2006)

Type indicateur	ZUS de la Région	Clairs-Soleils	Palente/Orchamps	Planoise	Brulard *
Taux d'accès de 6 <sup>ème</sup> en 3 <sup>ème</sup>	72,4 %	73 %	66 %	70 %	ND
Elèves favorisés	25,0 %	40 %	29 %	24 %	ND
Elèves moyens	21,0 %	24 %	26 %	20 %	ND
Elèves défavorisés	54,0 %	36 %	45 %	56 %	ND

(\*) Nota : il n'y a pas de collège sur la ZUS Brulard.

**\* Proportion d'élève en retard en fin de cycle : 2005-2006**

Deux indicateurs sont disponibles.

Type indicateur	ZUS de la Région	Clairs-Soleils	Palente/Orchamps	Planoise	Brulard *
Elèves ayant deux ans ou plus de retard en 6 <sup>ème</sup>	4 %	ND	1 %	9 %	ND
Elèves ayant deux ans ou plus de retard en 3 <sup>ème</sup>	6 %	4 %	3 %	12 %	ND

(\*) Nota : il n'y a pas de collège sur la ZUS Brulard.

**2.1.4 Sécurité et tranquillité publiques**

\* nombre d'incidents scolaires : 160 en 2007

\* nombre de crimes et délits élucidés ou non

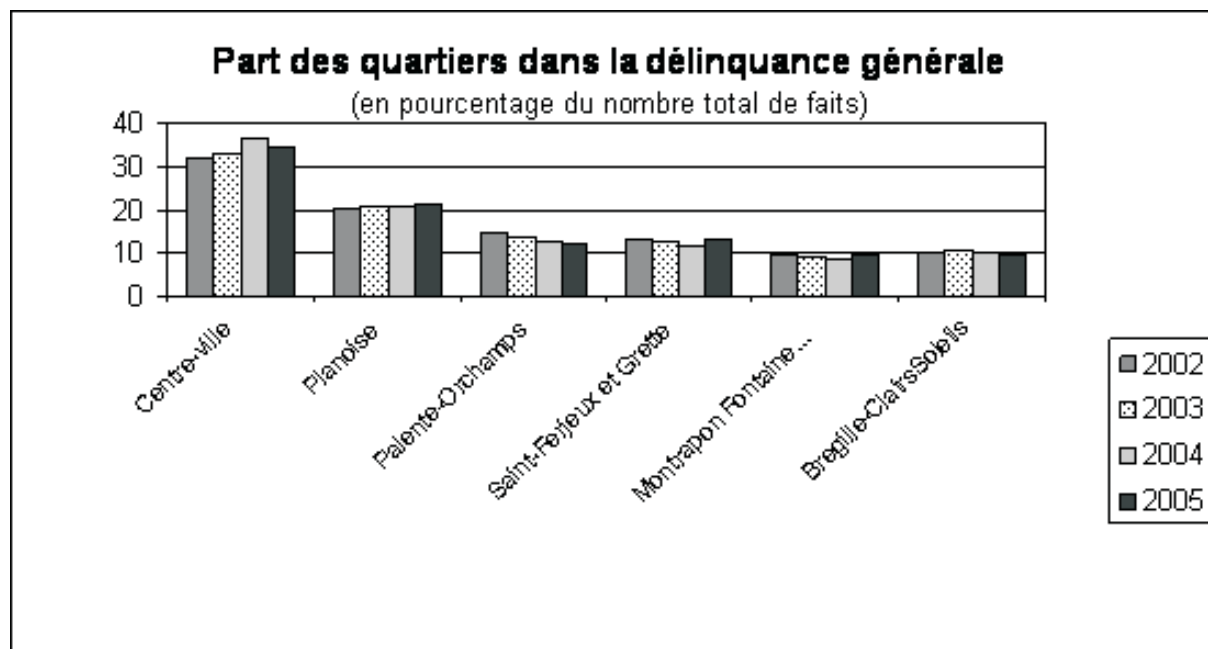
Les données suivantes sont extraites du diagnostic posé lors du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance en février 2008 lors du renouvellement du contrat local de prévention et de sécurité pour la période 2008-2010.

La Ville de Besançon est divisée en six secteurs police, entre lesquels la délinquance se répartissait comme suit de 2002 à 2005.

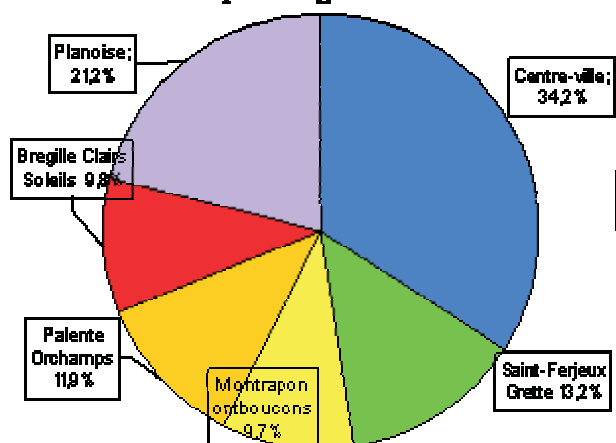
Attention, il ne s'agit pas là des quartiers tels que définis dans la géographie prioritaire des ZUS. Par ailleurs, nous ne disposons pas de données territorialisées par quartier pour les années 2006 et 2007.

Année	Type indicateur	Centre-ville	St-Ferjeux Grette	Montrapon Mont-boucons	Palente/Orchamps	Bregille Clairs-Soleils	Planoise
2002	Délinquance générale	32,0 %	13,0 %	9,4 %	14,8 %	10,3 %	20,5 %
	Délinquance de voie publique	29,2 %	13,6 %	10,7 %	17,0 %	10,9 %	18,5 %
2003	Délinquance générale	32,8 %	12,9 %	9,3 %	13,6 %	10,7 %	20,7 %
	Délinquance de voie publique						
2004	Délinquance générale	36,3 %	11,6 %	8,6 %	12,6 %	10,0 %	20,9 %
	Délinquance de voie publique	32,1 %	10,8 %	9,4 %	15,5 %	12,4 %	19,8 %
2005	Délinquance générale	34,2 %	13,2 %	9,7 %	11,9 %	9,8 %	21,2 %
	Délinquance de voie publique	29,6 %	13,7 %	11,9 %	14,2 %	11,2 %	19,4 %

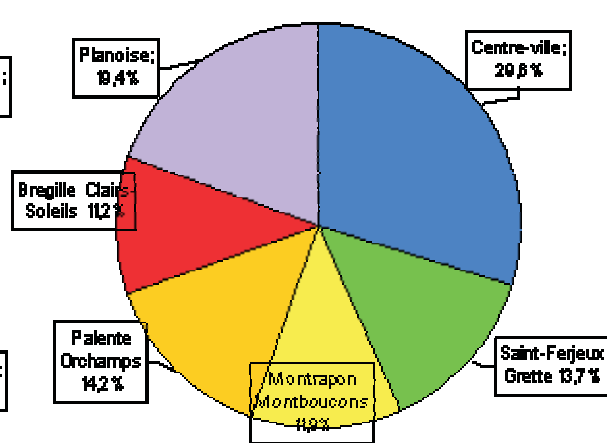
En 2007, les faits de délinquance générale étaient au nombre de 8725 (9 585 en 2006), les faits de délinquance de voie publique étaient au nombre de 3945 (4 524 en 2006).



**Répartition par quartiers de la délinquance générale en 2005**



**Répartition par quartiers de la délinquance de voie publique en 2005**





En outre, depuis l'année 2004, la DIV met à disposition les données extraites de «l'état 4001» de la police nationale qui recense crimes et délits par quartier ZUS.

Les données sur les ZUS de Besançon peuvent être résumées ainsi pour l'année 2004 :

Quartiers	Rappel population	Nombre de faits	Nombre de faits par habitant
Clairs-Soleils	3 957	184	0,05
Palente/Orchamps	3 787	274	0,07
Planoise	17 265	1 282	0,07
Brulard	2 258	141	0,06
<b>Tous quartiers ZUS</b>	<b>27 267</b>	<b>1 881</b>	<b>0,07</b>

\* indicateurs de moyens : Les moyens affectés par les institutions signataires du CLPS et territorialisées peuvent être estimés comme suit (hormis les gardiens des bailleurs pour lesquels les données sont en cours de construction) :

2007	Centre-ville	St-Ferjeux Grette	Montrapon Mont-boucons	Palente/Orchamps	Bregille Clairs-Soleils	Planoise
Cellule de veille de proximité	1	1	1	1	1	1
Bureau de police de proximité	1	0	1	1	0	1
Police nationale / sécurité de proximité	Un groupe d'appui et d'intervention de 8 personnes intervenant en priorité en journée sur les quartiers sensibles (réorganisation en 2005 de la police de proximité). Une brigade de 5 agents intervenant la nuit sur le créneau 21 heures / 2 heures et spécifiquement sur les secteurs sensibles identifiés par les cellules de veille de proximité (création au 1 <sup>er</sup> janvier 2006).					
Police municipale de proximité		2	2	2	2	2
Educateurs de prévention spécialisée	2	2	3	2	2	6
Educateurs de rue en prévention de la toxicomanie	1	0	0	0	0	0
Correspondants de nuit	2	2	2	2	2	4
Médiateurs sociaux des bailleurs		1	1	1	1	4
Médiateurs de Kéolis Besançon	8 agents de médiation et d'information service (AMIS) intervenant en priorité sur les lignes sensibles et en journée.					

### 2.1.5 - Mobiliser les services publics

Ratios effectifs par population (non disponible)

Taux de vacance de poste et durée de présence dans le poste (non disponible hors éducation nationale)

Nombre de maison des services publics

On peut citer dans la mobilisation des services publics sur les quartiers, les efforts particuliers de la ville de Besançon dans ses équipements de quartier :

Les points-publics :

- \* Montrapon/ Fontaine Ecu
- \* Planoise
- \* Clairs-Soleils

Les maisons de quartier municipales:

- \* Montrapon/ Fontaine Ecu
- \* Planoise : en 2007 le Centre Nelson Mandela a été ouvert à Planoise, renforçant la capacité d'intervention de la ville sur le quartier
- \* Brulard
- \* Battant Madeleine : les travaux réalisés sur le pôle d'animation des Bains Douches permettront sa mise en oeuvre en 2008, renforçant la capacité d'intervention de la ville sur le quartier
- \* Clairs-Soleils : les travaux réalisés sur le centre Martin Luther King permettra sa mise en oeuvre en 2008, renforçant la capacité d'intervention de la ville sur le quartier

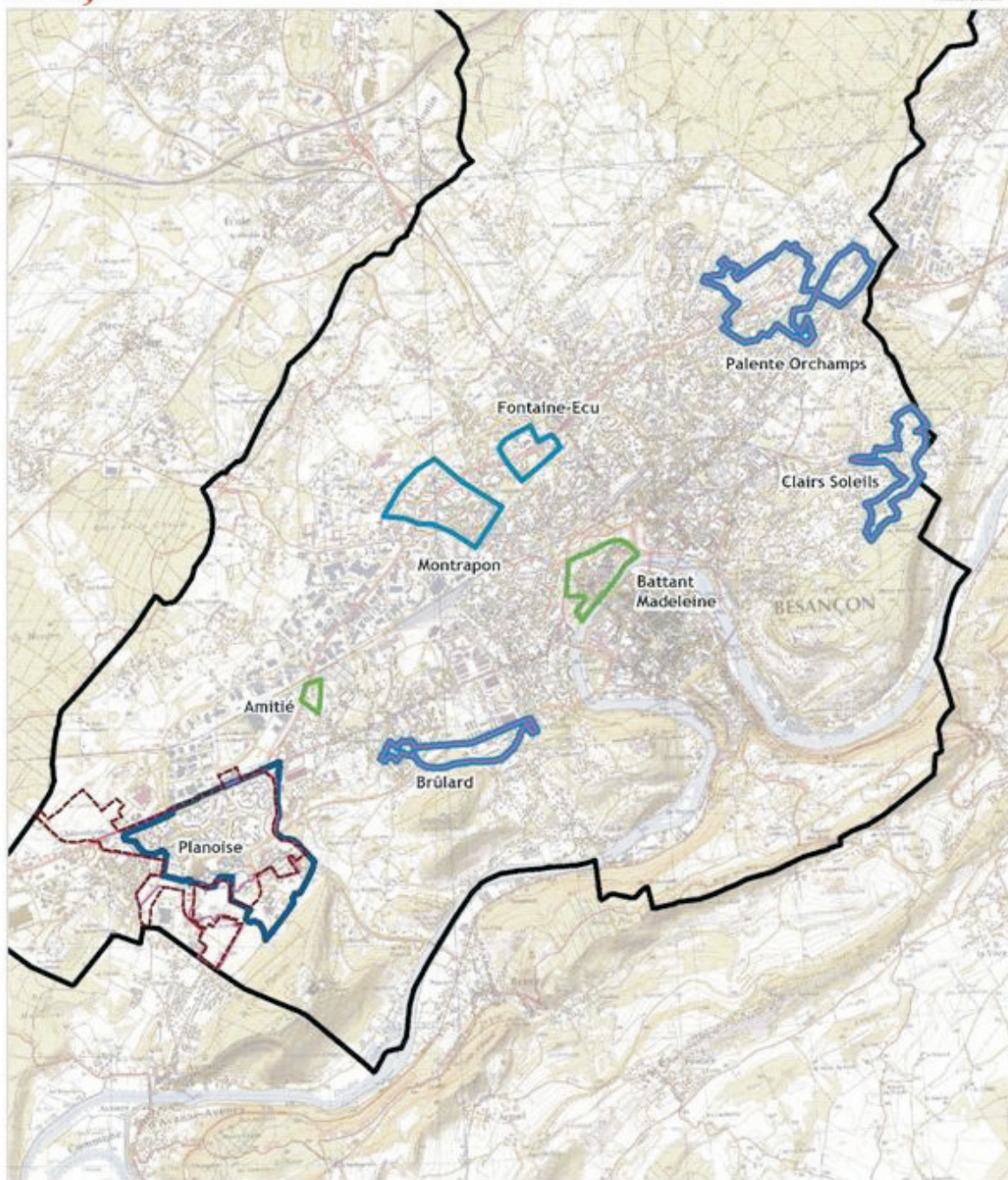
On peut aussi évoquer le soutien apporté, par la voie de subventions, aux maisons de quartier associatives ainsi qu'à d'autres partenaires associatifs positionnés sur les quartiers en ZUS.

3 - Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon  
2007-2009**



Délimitation indicative de la géographie prioritaire d'intervention



- Limite communale
- Périmètre des ZRU / ZUS
- Périmètre indicatif ZFU Planoise

- CUCS par niveau d'intervention
- Niveau I (Planoise)
  - Niveau II (Montrapon, Fontaine-Ecu, Clairs Soleils, Brûlard)
  - Niveau III (Amitié, Battant Madeleine)

1 km



Conception - réalisation : AudaB - Avril 2007  
Tone : (s) IGN 2000 SCAN25



### **3.1 - Quelles priorités du contrat urbain de cohésion sociale ?**

#### 3.1.1 - Les grands axes du Contrat urbain de cohésion sociale 2007/2009

Dans la continuité du contrat de Ville 2000 / 2006, la Ville de Besançon et l'Etat, auxquels se sont joints la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon, la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations de Franche Comté, l'Office Public Municipal d'Habitation à Loyer Modéré - Grand Besançon Habitat, L'Office Public Départemental d'Habitation à Loyer Modéré - Habitat 25, les Sociétés Anonymes Immobilières d'Economie Mixte de Besançon SAIEMB «Logement» et «Immobilière d'Entreprise», la Société Anonyme Néolia, ont décidé d'un commun accord de poursuivre les efforts engagés au titre du développement social urbain de certains quartiers prioritaires de Besançon, dans le cadre d'un nouveau contrat. Ce nouveau contrat a été déterminé dans la fin de l'année 2006 et est devenu opérationnel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

L'ensemble des partenaires a décidé d'intervenir conjointement dans le cadre de la mise en oeuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon (CUCS). Ce CUCS succède au Contrat de Ville 2000-2006.

Le CUCS est le document d'action stratégique élaboré par les partenaires locaux, définissant le projet urbain et social qu'ils s'engagent à mettre en oeuvre pour réduire les écarts de développement entre les territoires prioritaires et leur environnement.

Le CUCS vise une meilleure intégration de ces territoires dans le fonctionnement de la Ville (et de l'Agglomération) dans lesquels ils se trouvent.

Le CUCS doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité.

Le CUCS est donc le cadre de mise en oeuvre d'un projet de développement humain et social urbain en faveur de quartiers prioritaires reconnus en difficulté, et des habitants qui y résident.

La mise en oeuvre du CUCS de Besançon s'inscrit dans la continuité du Contrat de Ville 2000-2006, en s'appuyant notamment sur les résultats de l'évaluation de ce contrat.

Cette évaluation fait ressortir 5 enjeux transversaux, qui seront autant d'orientations prises en compte dans le cadre de la mise en oeuvre des projets qui seront retenus au titre du C.U.C.S. 2007-2009.

Le CUCS de Besançon s'inscrit dans les politiques structurelles développées à l'échelle de la commune et de l'agglomération, par l'ensemble des partenaires du contrat influant sur la situation des quartiers (emploi, développement économique, habitat, éducation, prévention et sécurité, diversité sociale, égalité des chances, santé, insertion sociale, transport, ...) ainsi que dans les actions conduites au sein même des quartiers pour améliorer le cadre de vie ou la situation individuelle des habitants.

De la même manière, les «dispositifs cadres» existant en matière d'habitat (P.L.H.), d'emploi et d'insertion (service public de l'emploi, dispositifs de formation, P.L.I.E., etc.), de développement économique (dispositifs d'aide à la création d'activité, politiques publiques de revitalisation économique, etc.), d'éducation, de prévention et de sécurité, égalité des chances (C.O.P.E.C., etc.), de santé (P.R.S.P.), d'insertion sociale (politiques publiques de lutte contre les exclusions de toutes natures, d'insertion par le logement etc.), de transports (P.D.U. de ville et d'agglomération), etc., se doivent d'intégrer les besoins répertoriés dans les quartiers de la géographie prioritaire et de mettre en oeuvre de manière spécifique des actions destinées à corriger les dysfonctionnements existants.

Par ailleurs le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon situe pleinement son action dans le projet Besançon 2020 qui éclaire les orientations de l'action publique bisontine pour les quinze années à venir. Le C.U.C.S. contribue à la réalisation des objectifs de Besançon 2020 d'une part sur la consolidation de l'harmonie à l'échelle de la ville par son action en matière de solidarité, de tranquillité publique, de jeunesse, de citoyenneté, d'accès aux droits et à l'égalité des chances et d'autre part sur la qualité de la ville par son action sur la rénovation des quartiers d'habitats sociaux, la production de logements pour répondre aux besoins des habitants les plus modestes, la consolidation du potentiel économique des quartiers prioritaires, la mise en place de dispositifs adaptés de gestion urbaine de proximité .

Les expérimentations ou initiatives engagées dans le cadre des thématiques développées dans le C.U.C.S. sont mises à profit par les partenaires sur l'ensemble du territoire de l'agglomération afin d'enrichir les politiques communales ou intercommunales.

Les financements spécifiques octroyés dans le cadre du C.U.C.S. sont mobilisés dans les quartiers prioritaires du C.U.C.S. de Besançon.

Le Contrat urbain de cohésion sociale de Besançon a un objectif principal, assurer le développement social urbain des quartiers prioritaires et des habitants qui y résident.

Les enjeux centraux du C.U.C.S. de Besançon 2007 /2009 sont les suivants :

- \* renforcer les réponses collectives dans les domaines de l'éducation, de la prévention et de l'insertion, en s'appuyant notamment sur une approche plus partenariale permettant un meilleur agencement des politiques de droit commun.
- \* développer le travail en réseau sur les quartiers prioritaires pour définir des projets sociaux de territoire concrets et partagés.
- \* renforcer les équipements de quartiers de type centres sociaux, dans leurs fonctions d'animation globale et de coordination de l'action de développement humain et social sur leurs territoires d'intervention.
- \* poursuivre les opérations de renouvellement urbain en étant attentif à diversités sociales dans les quartiers et à la participation des habitants.
- \* contribuer au renforcement de la cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération et de la ville et éviter l'accentuation des inégalités entre les territoires.

Ce Contrat urbain de cohésion sociale déterminé pour les années 2007, 2008, 2009 s'articule autour des volets thématiques suivants :

- habitat et cadre de vie
  - accès à l'emploi et développement économique
  - réussite éducative
  - santé et accès aux soins
  - citoyenneté et prévention de la délinquance
  - égalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations
- accompagnement humain et social, participation des habitants

### 3.1.2 - Une géographie prioritaire d'intervention cohérente et structurée

La géographie prioritaire du C.U.C.S. de Besançon s'inscrit dans la continuité de celle du Contrat de Ville en confirmant la présence de territoires identifiés en 2000 et précédemment, et en inscrivant un nouveau quartier en risque de fragilisation socio urbaine.

L'Etat, la Ville de Besançon et l'ensemble des signataires de la présente convention réaffirment ainsi leur volonté d'agir au plus près des besoins des habitants en s'appuyant sur le principe de la solidarité nationale et locale, principe fondateur de l'action du C.U.C.S.

La géographie prioritaire est très sensiblement le reflet de l'histoire de l'implantation du logement social sur la Ville de Besançon. Jusqu'à un passé très récent, la Ville de Besançon a été quasiment la seule commune de l'agglomération à construire du logement social sur le bassin d'habitat, ceci pour accueillir principalement des employés des industries qui se sont développées à partir des années 1950 sur son territoire ou dans sa proche périphérie.

De fait, près de 95% du logement social de l'aire urbaine se situe sur le territoire de la Ville de Besançon.

La Ville, malgré une phase de désindustrialisation dans les années 70, a continué à se développer économiquement, basculant d'une activité industrielle importante vers une forte activité tertiaire. Ce mouvement de bascule a remplacé pour une large part des salariés principalement ouvriers qualifiés et non qualifiés de l'industrie, par des salariés ayant un autre profil professionnel.

L'histoire du développement urbain de la Ville a aussi conduit celle-ci à implanter du logement social sur l'ensemble du territoire de la commune, dans le cadre de programmes plus ou moins importants, et ceci en continu depuis plusieurs décennies. Cette dissémination du logement social a favorisé une certaine mixité sociale dans la quasi totalité des quartiers de la Ville, sans pour autant éviter totalement des processus de relégation.

La Ville de Besançon a donc profité de la possibilité offerte par le C.U.C.S. de pouvoir hiérarchiser les interventions en fonction des problématiques particulières à chaque quartier, pour proposer une géographie prioritaire cohérente et structurée conforme à la réalité locale et aux besoins que cette réalité locale suscite.

Les travaux réalisés par la D.I.V. et l'I.N.S.E.E. au niveau national ont permis de faire ressortir un besoin d'intervention important sur 4 quartiers (Z.U.S./Z.F.U. de Planoise, Z.U.S./Z.R.U. des Clairs Soleils, Z.U.S./Z.R.U. des Orchamps/Palente, Z.U.S. de Brulard), et dans une moindre mesure, le quartier de Montrapon.

Une seconde approche réalisée avec l'aide de l'I.N.S.E.E. de Franche-Comté a permis d'identifier des phénomènes d'exclusion ou de risque d'exclusion sur d'autres territoires de la Ville spatialement plus restreints (Fontaine Ecu, l'Amitié, Battant/Madeleine).

Cette approche complémentaire, couplée avec une enquête auprès des organismes bailleurs sociaux de l'Union Sociale pour l'Habitat de Franche-Comté et de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon, a permis de dégager une géographie prioritaire organisée en trois niveaux d'intervention.

Ces territoires se retrouvent par ailleurs régulièrement inclus dans d'autres dispositifs d'observation actifs sur la Ville de Besançon (Observatoire Local de la Sécurité, Analyse des Besoins Sociaux). Ces dispositifs d'observation ont aussi été mis à contribution pour conforter les différents éléments déjà observés.

Au final, la géographie prioritaire d'intervention retenue pour le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon s'organise comme suit :

\* **intervention de niveau 1** : Z.U.S. /Z.F.U. de Planoise.

\* intervention de niveau 2 : Z.U.S. /Z.R.U. des Clairs Soleils, Z.U.S. /Z.R.U. des Orchamps/Palente (avec une attention particulière pour le secteur des Orchamps), Z.U.S. Brulard, Montrapon, Fontaine Ecu.

\* **intervention de niveau 3** : Battant/Madeleine, Cité de l'Amitié.

Le territoire d'intervention du C.U.C.S. de Besançon est donc constitué d'un ensemble de quartiers d'habitat social, d'importance très variable (de 150 à plus de 6 000 logements), qui recouvre environ 70% de l'ensemble du parc social de la Ville de Besançon.

A ces quartiers historiquement inclus dans les procédures des différents dispositifs de la politique de la Ville (depuis les procédures H.V.S. jusqu'aux dernières générations du Contrat de Ville) s'ajoute pour la première fois un quartier ancien du centre historique de la Ville de Besançon (le quartier de Battant/Madeleine), beaucoup plus diversifié socialement et en matière de typologies d'habitats.

### 3.1.3. - Des thématiques importantes et complémentaires

Le C.U.C.S. de Besançon organise sa mise en oeuvre autour de thématiques d'intervention qui viennent éclairer le sens de l'action publique concernée par son champ d'application. Ces thématiques sont organisées en tenant compte des attentes de l'Etat, de la Ville de Besançon, ainsi que de l'ensemble des partenaires associés à l'élaboration et la mise en oeuvre du contrat.

De ce fait, le C.U.C.S. de Besançon 2007/2009 développe un programme concernant :

\* l'habitat et le cadre de vie, qui s'organise principalement autour des objectifs suivants :

- *La poursuite du Programme de Renouvellement Urbain de Besançon sur les quartiers de Clairs Soleils et de Planoise (Cf. annexes thématiques n°1, p.122 et n°2, p152),*

- *Le soutien au projet de renouvellement urbain du quartier des Orchamps/Palente (dans le cadre d'une éventuelle opération «A.N.R.U. isolée» complémentaire à l'actuel P.R.U. de Besançon),*

- *Le soutien du projet de renouvellement urbain du quartier de Fontaine Ecu. Ce projet s'inscrit dans un programme d'ensemble incluant le site Weil. Ce programme fera l'objet d'une demande de soutien financier au titre du Programme Opérationnel Régional (ex F.E.D.E.R.).*

- *Le soutien éventuel à un programme de renouvellement urbain du quartier des Vareilles (dans le cadre d'une éventuelle opération «A.N.R.U. isolée») et du quartier de Montrapon (dans la continuité des actions déjà engagées).*

- *La poursuite des opérations de relogement des ménages dans un cadre multi partenarial qui offre des possibilités de logement à loyers modérés sur l'ensemble de l'agglomération aux ménages issus des quartiers de la géographie prioritaire du C.U.C.S. de Besançon (Cf. annexe thématique n°3, p.169).*

- Le soutien aux opérations de réhabilitation et/ou d'adaptation du patrimoine de logements sociaux implanté sur Besançon, en tenant compte des besoins locaux.

- L'élaboration et la mise en oeuvre de conventions de Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P.) sur chacun des quartiers de la géographie prioritaire du C.U.C.S. de Besançon, notamment en s'appuyant sur les crédits « qualité de service » et sur les abattements de taxe consentis aux organismes locataires concernés sur les quartiers en Z.U.S.

- L'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme de projets d'aménagement ou de réaménagement d'espaces de proximité et de convivialité (espaces multisports de quartiers, aires de jeux, équipements sportifs structurants notamment sur le quartier de Planoise, etc.), de maintien en état des équipements existants et de projets de sécurisation de l'espace public et d'immeubles municipaux venant compléter les opérations de renouvellement urbain (P.R.U. et hors P.R.U.).

\* l'accès à l'emploi et le développement économique, qui s'organise principalement autour des objectifs suivants :

#### **Sur l'aspect accès à l'emploi**

- La transformation des réseaux d'accès à l'emploi de quartier, et des dispositifs d'accès à l'emploi de proximité (Etap' Emploi) en Groupe Solidarité Emploi (G.S.E.) (Cf. annexe thématique n°7, p.214), en associant les G.S.E. au service public de l'emploi (avec le P.L.I.E. du Grand Besançon la Mission Locale/Espace Jeunes, et l'A.N.P.E.). Les G.S.E. seront un des éléments mis à profit pour territorialiser le dispositif du Service Public de l'Emploi Local (S.P.E.L.) au plus près des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du C.U.C.S. de Besançon.

- La poursuite des actions des Correspondants Emploi Formation Insertion (C.E.F.I.) de la Mission Locale/Espace jeunes sur les quartiers de la géographie prioritaire du C.U.C.S. de Besançon en articulation et complémentarité avec les G.S.E.

- Le soutien des réseaux de parrainage, notamment dans un souci de rapprochement de l'offre et de la demande en matière d'emploi afin d'accompagner au mieux et de manière personnalisée les demandeurs d'emploi des quartiers qui bien souvent ne disposent pas du réseau de relations devenu pratiquement indispensable pour accéder à un emploi qualifié.

- Le soutien des structures d'insertion par l'activité économique (S.I.A.E.) du bassin d'emploi bisontin ainsi que des structures similaires (régie des quartiers, coopératives d'activités et d'emplois, chantiers éducatifs d'insertion, ...) qui réalisent une part significative de leur activité d'insertion au bénéfice des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du C.U.C.S.

- La mise en place d'un dispositif d'accompagnement des jeunes diplômés en recherche d'emploi issus des quartiers de la géographie prioritaire. Il s'agit de mettre en place un dispositif local de tutorat dédié à l'accompagnement personnalisé de ces jeunes diplômés. Ce travail se fera en relation étroite avec les structures locales agissant en direction de la jeunesse (Mission locale, C.R.I.J. de Franche Comté, etc.).

- La mise en oeuvre et le développement du recours à la clause d'insertion chaque fois que cela s'avérera possible et intéressant pour les publics des quartiers de la géographie prioritaire du C.U.C.S. de Besançon.

- Un accès facilité au bénéfice des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du C.U.C.S. aux formations professionnelles et qualifiantes mises en oeuvre dans le cadre notamment des politiques de l'Etat et de la Région Franche Comté en la matière.



**Sur l'aspect développement économique**

- La poursuite de la dynamique enclenchée dans le cadre de la mise en oeuvre de la Zone Franche Urbaine de Planoise.
- La poursuite de l'action du Service d'Amorçage de Projets (S.A.P.) de la Z.F.U. de Planoise (Cf. annexe thématique n°8, p.220) et l'extension de son action à l'accueil des porteurs de projets des autres Z.U.S. de Besançon.
- La réalisation d'études et d'actions concernant la dynamisation économique des quartiers prioritaires.
- L'accentuation des politiques des partenaires du C.U.C.S de Besançon en faveur de la création d'activités et d'entreprises et à destination des publics des quartiers : accès au crédit bancaire et au cautionnement, plateforme d'initiatives locales, accompagnement sur site, etc.
- Le soutien aux «nouvelles formes d'entreprendre» (notamment de type coopératif ou pépinière).

\* La réussite éducative, qui s'organise principalement autour des objectifs suivants :

**Sur l'aspect éducation et acquisition des savoirs de base**

- La mise en oeuvre du Programme de Réussite Educative (P.R.E.) de Besançon (Cf. annexe thématique n°9, p.231). Ce programme sera développé sur l'ensemble des quartiers de la géographie prioritaire du C.U.C.S. de Besançon. Il concerne les enfants âgés de 3 à 16 ans répartis dans trente établissements et fait partie des dispositifs spécifiques du plan de cohésion sociale.
- La mise en oeuvre du Réseau Ambition Réussite (R.A.R.) du collège Diderot à Planoise (Cf. annexe thématique n°10, p.233). Ce réseau concerne 13 établissements d'enseignement du quartier de Planoise qui accueillent 2 709 élèves dont 759 en collège, 1 095 en élémentaire et 855 en maternelle (chiffres rentrée 2006/2007).
- Le soutien à des actions de lutte contre l'illettrisme, notamment à travers la sensibilisation précoce au livre et à la lecture. Cette intervention sera fortement orientée en direction de la petite enfance, dans le cadre de projets associant autant que possible les parents.
- La poursuite de la mise en oeuvre du Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (C.L.A.S.) se fera en tenant compte des évolutions de besoins qui sont constatés sur le terrain et en organisant la conjonction de moyens et la complémentarité entre ce dispositif et d'autres types d'interventions (P.R.E., études dirigées, ...) (Cf. annexe thématique n°11, p.243).
- La poursuite du Contrat Educatif Local (C.E.L.). Le C.E.L. apporte des moyens particuliers aux établissements scolaires pour mettre en oeuvre des actions socio éducatives hors temps scolaire qui s'inscrivent dans la continuité du projet d'école. Il s'agit aussi d'associer les parents à la détermination des besoins et des projets qui en découlent (Cf. annexe thématique n°11, p. 243).
- La mise en oeuvre de tutorats pour les lycéens inscrits dans les parcours d'excellence en s'appuyant sur l'exemple et l'expérience du Conseil Régional de Franche-Comté.

**Sur l'aspect socio-éducatif**

- La mise en oeuvre d'un programme d'activités socio-éducatives hors temps scolaire mis en oeuvre par des services municipaux, des structures socio-éducatives de quartiers (municipales ou associatives), par des associations de quartier, par des associations d'éducation populaire, par des associations ou structures à caractère sportif,.....

- Ainsi qu'un programme d'actions enfance/jeunesse notamment sur le temps des vacances, avec une attention particulière sur le temps des «petites vacances».

- Le soutien à l'action éducative globale des centres sociaux de quartier implantés sur les territoires de la géographie prioritaire du C.U.C.S. de Besançon.

- Le renforcement et le développement de la pratique sportive, sur les quartiers de la géographie prioritaire du C.U.C.S. de Besançon et/ou au bénéfice des habitants de ces quartiers.

- Le développement d'actions socio-éducatives à caractère sportif mises en oeuvre par le mouvement sportif, qui visent à lutter contre la violence dans le sport, à intégrer des publics potentiellement peu présents dans les clubs (jeunes des quartiers sensibles, femmes «d'origines étrangères», personnes en situation de handicap physique ou social, etc.). Cet axe de travail s'inscrit dans les orientations du dispositif «Place aux sports» mis en oeuvre par la Direction des Sports de la Ville de Besançon en collaboration avec la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Sur les deux orientations précédentes, il s'agit de poursuivre et développer l'action du Fonds d'Accès aux Sports initié dans le Contrat de Ville 2000/2006 en y intégrant de nouvelles potentialités de développement autour d'un fonds d'aide aux clubs de quartiers qui vise à soutenir la vie associative sportive plus difficile dans ces territoires, une aide à l'accessibilité aux pratiques sportives en clubs sous forme d'aide aux pratiquants ainsi que la création d'événements socio sportifs valorisant pour les quartiers et/ou publics concernés.

\* la santé et l'accès aux soins, qui s'organise principalement autour des objectifs suivants :

- Le développement d'Ateliers Santé Ville (ASV).

- La poursuite des actions sur les conduites addictives, identifiées et menées dans le Contrat Local de Prévention et de Sécurité (C.L.P.S.), (Cf. Volet citoyenneté et prévention de la délinquance du C.U.C.S.).

- Un soutien aux structures d'accueil ouvert pour les adolescents en difficultés psychologiques (Point Accueil Ecoute Jeunes (P.A.E.J.), Maison de l'Adolescent de Besançon, Maison verte/espace adolescent, ...).

- Une prise d'appui sur la démarche de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (M.O.U.S.) départementale «insalubrité» pour aborder les questions de santé par rapport au logement et à l'habitat sur les quartiers de la géographie prioritaire du C.U.C.S. de Besançon. Cet axe de travail se développera dans le cadre d'une collaboration spécifique via la compétence habitat de la C.A.G.B. .

\* la citoyenneté et la prévention de la délinquance, notamment par la mise en oeuvre du programme d'action du C.L.P.S. :

- Accompagner l'intervention des agents et services publics de proximité,

- Développer une intervention de proximité en réponse aux besoins des habitants,

- *Prévenir les actes de délinquance et les conduites à risque par l'éducation et le développement de la citoyenneté,*
- *Prévenir les actes de délinquance par la prévention situationnelle,*
- *Lutter contre le sentiment d'insécurité,*
- *Agir pour la solidarité et la réinsertion.*

Dans ce contexte général seront notamment mises en avant :

- *Les actions favorisant l'engagement citoyen des jeunes. Ces actions concerneront principalement les jeunes habitants des quartiers de la géographie prioritaire du C.U.C.S. de Besançon*
- *Les actions de sensibilisation à la fonction parentale : ces actions seront mises en cohérence avec les actions poursuivant des objectifs similaires dans le cadre du P.R.E. de Besançon et des orientations du C.L.P.S. de Besançon.*
- *Les actions de prévention des phénomènes de violence dans les transports urbains en lien avec Kéolis.*

\* l'égalité des chances, l'intégration et la lutte contre les discriminations,

- *La mise en oeuvre d'un «Plan municipal en faveur de l'égalité des chances». Ce plan municipal s'établi autour de cinq champs prioritaires : Formation et emploi, Vie sociale des quartiers. Sensibilisation des citoyens sur les dangers de la discrimination, Logement, Loisirs et culture*
- *La mise en oeuvre d'actions partenariales, élaborées au sein de la C.O.P.E.C., entre la Préfecture du Doubs et la Ville de Besançon*
- *Le développement de formations sociolinguistiques en direction des personnes étrangères habitant depuis quelques temps à Besançon, mais ne maîtrisant pas pour autant la langue française, et ne pouvant pas être bénéficiaires des mesures du Contrat d'Accueil et d'Intégration (C.A.I.)*
- *Le soutien des initiatives associatives de lutte contre les discriminations et pour l'intégration.*

\* l'accompagnement humain et social, la participation des habitants.

- *L'élaboration d'un projet social de territoire pour chacun des quartiers concernés en s'appuyant sur les centres sociaux implantés dans les quartiers de la géographie prioritaire du C.U.C.S. de Besançon.*
- *La poursuite du Fonds de Participation des Habitants (F.P.H.) pour permettre un appui financier et/ou méthodologique aux groupes d'habitants et/ou associations souhaitant s'investir sur des projets favorisant l'exercice d'une citoyenneté active dans les quartiers de la géographie prioritaire du C.U.C.S. (Cf. annexe thématique n°22, p.293).*
- *La poursuite et le renforcement du Fonds d'Interventions Culturelles (F.I.C.) précédemment mis en oeuvre dans le cadre du Contrat de Ville 2000/2006. Ce fonds est dédié au soutien de projets culturels favorisant la prise en compte et l'expression des attentes et des besoins des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du CU.C.S de Besançon. (Cf. Convention Culture pour la Ville, p. 51).*

### 3.2 - Pilotage de la convention

#### 3.2.1 - Comité de Pilotage et de Programmation

Le pilotage du C.U.C.S. de Besançon est assuré par un Comité de Pilotage et de Programmation présidé par M. le Maire de Besançon et M. le Préfet du Doubs.

Ce Comité de Pilotage et de programmation est composé des membres suivants :

- \* M. le Maire de Besançon ou son représentant,
- \* M. le Préfet du Doubs ou son représentant,
- \* M. le Président de la Région de Franche Comté ou son représentant,
- \* M. le Président du Département du Doubs ou son représentant,
- \* M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ou son représentant,
- \* M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon ou son représentant,
- \* M. le Directeur Régional de Franche Comté de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- \* M. le Président de Grand Besançon Habitat ou son représentant,
- \* M. le Président de Habitat 25 ou son représentant,
- \* M. le Président de la S.A.I.E.M. de Besançon - Logement ou son représentant,
- \* M. le Président de la S.A.I.E.M. de Besançon - Immobilier d'Entreprises ou son représentant,
- \* M. le Président de la S.A. Néolia ou son représentant.

Ce Comité de Pilotage et de Programmation :

- élabore la stratégie générale et notamment partenariale du C.U.C.S. de Besançon en assurant notamment la complémentarité des différentes politiques publiques au regard des objectifs du contrat,
  - définit et mobilise les moyens que les partenaires souhaitent engager dans le C.U.C.S. de Besançon en terme de moyens habituels ou spécifiques, tant du point de vue financier que technique,
  - mandate la direction de projet sur les orientations à tenir dans la mise en oeuvre du C. U. C.S. de Besançon,
  - arrête la/les programmation(s) annuelle(s) du C.U.C.S. de Besançon et procède aux arbitrages politiques et financiers nécessaires,
  - élabore une stratégie de communication et de partage d'expérience pour l'ensemble des structures et des collectivités partenaires,
- se réunit au moins une fois par an et plus si nécessaire.

### 3.2.2. - Pilotage technique du C.U.C.S. de Besançon

Le pilotage technique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon est assuré par une direction de projet.

La direction de projet est composée d'un binôme chef de projet Ville/Etat. Ce binôme chef de projet rend compte au Comité de Pilotage du C.U.C.S de l'ensemble des travaux relatifs à la mise en oeuvre, au suivi et à l'évaluation du C.U.C.S. de Besançon.

Pour mener à bien cette mission, la direction de projet s'appuie sur un groupe technique de suivi et de mise en oeuvre du C.U.C.S. de Besançon, dont elle fait partie, et qui en outre est composé par:

- \* les binômes thématiques Ville/Etat et/ou Ville/Agglomération en charge des volets thématiques du C.U.C.S. de Besançon,*
- \* les responsables des différents dispositifs intégrés au C.U.C.S. de Besançon (C.L.P.S., P.R.U., P.R.E., C.L.A.S., C.E.L., etc.),*
- \* les techniciens (thématiques et/ou territoriaux) représentant les partenaires institutionnels du C.U.C.S. de Besançon et désignés par ceux-ci,*
- \* les référents de quartier implantés dans chaque territoire de la géographie prioritaire du C.U.C.S. de Besançon,*
- \* les délégués de l'Etat sur les quartiers de la géographie prioritaire.*

La direction de projet anime le travail du groupe technique de suivi et de mise en oeuvre du C.U.C.S. de Besançon.

Sous couvert de la direction de projet et en partenariat étroit avec celle-ci, le groupe technique de suivi et de mise en oeuvre :

- élabore les programmations annuelles et/ou pluriannuelles d'actions à soumettre au Comité de Pilotage du C.U.C.S. de Besançon,*
- assure la cohérence des actions proposées par les acteurs avec les objectifs initiaux du C.U.C.S. de Besançon,*
- concourt à l'évaluation en continu du C.U.C.S. de Besançon, notamment à travers la production de bilans intermédiaires utiles à la réorientation d'actions en cours de contrat.*

### *3.3 - L'activité 2007 du contrat de ville*

Ce sont au total 186 projets qui ont été soutenus dans le cadre de la programmation 2007 du Contrat urbain de cohésion sociale.

Les points forts en 2007 ont été les suivants :

- \* Dans le cadre du volet emploi : 27 actions programmées,*

Les projets prévus s'inscrivent dans les axes prioritaires identifiés dans le Contrat urbain de cohésion sociale : mobilisation de réseaux de parrainage, implantation de groupes solidarité emploi dans les quartiers, appui aux structures d'insertion par l'activité économique, poursuite des actions de développement économique dans le cadre de la zone franche urbaine de Planoise, accompagnement de jeunes diplômés.

Quelques projets complètent cette programmation, qui ont déjà fait l'objet de décisions prise par le Conseil Municipal - Régie des quartiers de Besançon, Mission locale /Espaces jeunes - auxquels s'ajoute le service d'amorçage de projets de la ZFU de Planoise qui fait l'objet d'une convention particulière entre la Direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignation de Franche-Comté et la Ville de Besançon.

\* Dans le cadre du volet Réussite éducative et actions socio-éducatives: 98 actions programmées.

Les projets inscrits dans ce volet thématique concernent ceux en lien avec plusieurs dispositifs qui sont intégrés au Contrat urbain de cohésion sociale : Programme de réussite éducative, Contrat local d'accompagnement à la scolarité, Contrat éducatif local, Contrat enfance jeunesse/volet jeunesse.

Les projets de «séjours familiaux» concernent des actions visant à promouvoir le maintien des liens parents/enfants tout au long de l'été, dans une logique de développement et de structuration de la fonction parentale et des liens familiaux. Ce programme a aussi pour fonction de permettre le départ en vacances de familles qui n'en ont pas les moyens et/ou l'autonomie. Les lieux de séjours sont tous situés en Franche Comté dans un objectif d'une part de maîtrise des coûts, et d'autre part de taux de remplissage de centres de vacances qui sont gérés par des structures ayant d'autres projets en cours avec la Ville de Besançon. Il s'agit aussi de promouvoir un tourisme social de proximité, qui puisse être éventuellement reproduit par les familles par la suite.

Un programme «Sport et cohésion sociale» complète la programmation du volet réussite éducative du contrat. Ce programme comporte deux parties distinctes, d'une part «Place au sport» qui soutient la mise en œuvre d'actions d'éducation par le sport et d'insertion par le sport initiées par les clubs sportifs bisontins et d'autre part un «fond de soutien aux clubs de quartiers» qui apporte une subvention complémentaire aux clubs inter-venant dans les quartiers pour assurer leur fonctionnement jugé plus difficile et plus onéreux.

\* Dans le cadre du volet Santé et Accès aux soins : 6 projets ont été soutenus dans le cadre de ce volet en 2007.

Ils tiennent compte des orientations retenues au cours de l'élaboration du Contrat urbain de cohésion sociale.

\* Dans le cadre du volet Citoyenneté et prévention de la délinquance : 14 projets ont été soutenus dans le cadre de ce volet en 2007.

Les actions retenues ont pour objectif de maintenir un équilibre entre prévention, éducation à la citoyenneté, répression et solidarité. Elles constituent la concrétisation des fiches actions retenues dans le cadre des orientations du Contrat local de prévention et de sécurité et du Plan municipal pour vivre en tranquillité dans la Ville,

\* Dans le cadre du volet Egalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations : 17 projets ont été soutenus dans le cadre de ce volet en 2007.

Les actions retenues en 2007 viennent s'inscrire dans la volonté de la Ville de Besançon de développer un axe thématique d'intervention sur ce sujet.

Ces actions s'appuient sur le développement du Plan Municipal pour l'égalité des chances, et la poursuite des opérations précédemment engagées dans le cadre de la collaboration Ville/Préfecture du Doubs au titre de la COPEC.

\* Dans le cadre du volet Accompagnement humain et social, participation des habitants: 39 projets ont été soutenus dans le cadre de ce volet en 2007.

Les actions retenues en 2007 concernent l'animation du dispositif CUCS (Mission des référents de quartier et du chef de projet), les initiatives locales portées par des acteurs sociaux et qui visent à favoriser la participation des habitants à la vie sociale de leur quartier.

A ce programme s'ajoute un programme d'actions culturelles inscrites dans le fonds d'intervention culturelle, dédié au soutien de projets culturels favorisant la prise en compte et l'expression des attentes et l'expression des besoins des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du C.U.C.S., conformément aux orientations arrêtées dans la convention Culture pour la Ville.

### 3.4 Quels moyens mis en œuvre dans le CUCS ?

(Moyens financiers apportés par la ville et ses partenaires dans le cadre du contrat de ville 2007)

Volet	Coût total des actions	Demandé CV	Total proposé en 2007	dont proposé Ville	dont proposé Etat	dont proposé Département	dont proposé CAF	dont proposé CAGB
<b>Accès à l'emploi et développement économique</b>	<b>5 596 868</b>	<b>3 636 044</b>	<b>2 710 739</b>	<b>353 556</b>	<b>204 174</b>	<b>244 550</b>		
<b>Réussite éducative dont :</b>	<b>5 191 127</b>	<b>2 972 930</b>	<b>2 710 739</b>	<b>1 362 638</b>	<b>625 868</b>	<b>172 244</b>	<b>545 989</b>	<b>4 000</b>
CLAS	478 877	404 186	327 136	159 852	59 368	16 500	91 416	
CEL	134 437	82 427	74 502	37 002	35 000	2 500		
PRE	959 613	426 000	426 000		426 000			
CEJ	2 726 539	1 672 663	1 498 769	890 052	48 500	105 744	452 473	2 000
Autres projets socio-éducatifs	532 321	201 174	240 172	201 072	22 000	15 000	2 100	
Séjours familiaux	113 840	57 240	49 910	49 910				
Place au sport	204 350	88 090	50 900	12 900	18 500	17 500		2 000
Fonds de soutien aux clubs de quartiers	41 150	41 150	43 350	11 850	16 500	15 000		
<b>Santé et accès aux soins</b>	<b>432 738</b>	<b>305 630</b>	<b>187 133</b>	<b>74 240</b>	<b>79 757</b>	<b>20 700</b>	<b>12 436</b>	
<b>Citoyenneté et prévention de la délinquance</b>	<b>3 824 212</b>	<b>2 391 894</b>	<b>2 077 246</b>	<b>1 028 297</b>	<b>112 163</b>	<b>936 786</b>		
<b>Egalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations</b>	<b>449 994</b>	<b>380 709</b>	<b>240 365</b>	<b>93 208</b>	<b>121 157</b>	<b>26 000</b>		
<b>Accompagnement humain et social, participation des habitants dont :</b>	<b>1 617 307</b>	<b>514 243</b>	<b>595 912</b>	<b>425 322</b>	<b>137 454</b>		<b>12 636</b>	<b>1 000</b>
Animation du dispositif	102 807	100 831	83 991	50 416	33 575			
Initiatives locales	1 148 739	203 896	289 840	219 321	44 919	15 000	10 600	
Fonds d'intervention culturelle	365 761	209 516	222 081	155 585	58 960	4 500	2 036	1 000
<b>Total hors aménagement urbain</b>	<b>17 103 246</b>	<b>10 201 450</b>	<b>8 522 134</b>	<b>3 337 261</b>	<b>1 280 573</b>	<b>1 400 280</b>	<b>571 061</b>	<b>5 000</b>

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce rapport.

«**M. Michel OMOURI** : La dotation de solidarité urbaine est affectée uniquement à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers retenus dans le CUCS. Cette dotation est en constante augmentation depuis des années. Une partie de la DSU est affectée au fonctionnement des maisons de quartiers municipales et associatives, hors investissement, ou affectée à diverses actions menées en direction de la jeunesse, de la prévention et de la tranquillité publique, du CCAS, etc. Nous savons également que la DSU sert à soutenir les dépenses des actions menées dans les quartiers retenus dans le CUCS. En outre, nous constatons que depuis 5 ans la DSU a progressé de 54 %, soit 1,8 M€. En 2008, son montant est évalué à 5,6 M€, c'est-à-dire une augmentation de 12 % par rapport à 2007. Même si les

textes législatifs ne vous y contraignent pas, il serait néanmoins d'un grand intérêt pour la population bisontine d'en connaître la destination et d'en préciser les clefs de répartition. Vous qui avez fait du désengagement de l'Etat un leit motiv, n'y a-t-il pas là une contradiction ? Expliquez-nous.

**M. LE MAIRE** : Je vais vous expliquer et Abdel également.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT** : Par rapport au bilan de la situation de la Ville, le bilan présenté précédemment, c'est vrai que la lecture de ce rapport soulève quelques questions à savoir la situation de la Ville d'après ce que vous nous avez présenté, qui semble plutôt excellente. Pourquoi donc, dans une situation aussi bonne, avons-nous justement une dotation en matière de DSU aussi importante et en très nette progression ? Il est précisé dans le rapport page 2 qu'en 2007, 712 communes de plus de 10 000 habitants sur 950 ont été éligibles. Avec une population dépassant 100 000 habitants, la Ville de Besançon est considérée en France comme une grande ville. On sait que les villes de 100 000 à 300 000 habitants sont au nombre de 31. Dans ce contexte, la 312ème place de la Ville de Besançon est-elle une bonne place, quand on sait qu'il n'y a que 31 villes qui comptent entre 100 000 et 300 000 habitants. Du coup, c'est vrai que dans la présentation générale, ça semble effectivement très intéressant, 312<sup>ème</sup> sur 750. Ma question est de savoir si effectivement la satisfaction que peut nous inspirer la présentation du rapport et de la 312ème place de la Ville de Besançon ne traduit pas au contraire, surtout le positionnement à la 312ème place de la ville, la satisfaction affichée ne traduit-elle pas plutôt notre manque d'ambition, le manque d'ambition par rapport justement à la compétitivité des villes françaises et européennes ? La Ville de Besançon a-t-elle choisi de se laisser aller au fil de l'eau, de se laisser tirer vers le bas. Aujourd'hui les éléments qui rentrent en ligne de compte pour bénéficier de cette fameuse dotation sont en gros le potentiel financier moyen des communes, c'est la part des logements mais aussi et surtout le revenu moyen par habitant. Alors quand effectivement on voit le nombre de bénéficiaires du RMI de la ville, on se demande si finalement la course vers l'obtention de la dotation ne mobilise pas beaucoup plus d'énergie que celle qui pourrait être consacrée à la recherche notamment d'entreprises pour justement développer l'activité économique et c'est un petit peu l'inquiétude que suscite cette présentation.

**M. LE MAIRE** : Je n'ai pas bien compris mais vous savez, le fait que la Ville soit 312ème, moi je m'en félicite plutôt, c'est plutôt une bonne nouvelle. Une ville peut être bien gérée et avoir une position saine comme la nôtre, et ne pas être forcément une ville riche. Il y a des gens pauvres qui gèrent bien leur budget et il y a des gens riches qui le gèrent mal. Il y a des villes très riches qui sont très endettées parce qu'elles gèrent très mal leur budget, il y a des villes avec des finances plus modestes comme nous qui gèrent bien leur budget. Ce n'est pas parce que l'on a une solide santé financière que nous sommes une ville riche, c'est parce que nous sommes justement je pense de bons gestionnaires.

Juste une réponse à M. OMOURI, oui la DSU a augmenté. C'est vrai, merci l'Etat mais ce que M. OMOURI oublie de dire et je pense qu'il le sait, c'est que dans le même temps les autres dotations ont baissé, la DNP, la DCTP, la DGF forfaitaire, tout ça a baissé car l'enveloppe est fixée en loi de finances. Globalement je vais vous donner un chiffre, Monsieur OMOURI, notez-le, ça peut vous intéresser, pour toutes les dotations de l'Etat confondues, sur 2002-2007, la hausse n'a été que 0,2 % alors que l'inflation pour la même période a été de 11 %. Donc si je calcule bien le GAP entre 11 % et 0,2 %, c'est 10,8 %. Donc effectivement on peut avoir une DSU qui augmente mais on a d'autres dotations qui diminuent. Vous savez ce qui est important à la ville, c'est comme dans un ménage, c'est ce qui reste dans votre portefeuille, on peut nous donner plus en DSU mais on nous donne moins ailleurs. Le résultat c'est quand même ça, 0,2 % d'augmentation, 11 % d'inflation, ce qui fait que nous sommes là encore dans des situations souvent difficiles mais je laisserai Abdel répondre sur le fond avec Marie-Noëlle SCHOELLER.

**M. Edouard SASSARD** : Je me permets un petit point de vigilance sur la ZFU où en fait dans les tableaux, on se rend compte qu'il y a beaucoup plus de créations d'entreprises que d'implantations



d'entreprises, c'est-à-dire qu'il y a une croissance claire au niveau des créations et il y a une stagnation au niveau des implantations. Or on sait que l'implantation c'est ce qu'il y a de plus intéressant puisque c'est des entreprises qui viennent, avec des salariés, avec une situation stable. Aujourd'hui les petites entreprises risquent de souffrir, ferment régulièrement, etc. les TPE, donc on a quand même intérêt à favoriser l'implantation plutôt que la création, d'autant que la ZFU a quand même pour conséquence normalement de salarier des personnes qui viennent du quartier. Quand on regarde, il y a un tableau qui est assez probant qui justifie ça, c'est entreprise sans salarié, page 14, 40 %. En fait, 40 % d'entreprises dans la zone franche ont pour objectif d'employer des personnes de quartier type Planoise et en fait n'en emploient pas.

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas exactement ça, ce sont des petites entreprises, ce sont des personnes qui, ne trouvant pas d'emploi, créent leur entreprise.

**M. Edouard SASSARD :** Oui mais dans ce cas-là il faudrait savoir quels types de personnes justement créent des entreprises dans cette ZFU et est-ce que ces personnes-là viennent bien de Planoise, etc.

**M. LE MAIRE :** Ce sont des personnes qui habitent Planoise.

**M. Edouard SASSARD :** On ne le sait pas, ce n'est pas clair, ce n'est pas noté.

**M. LE MAIRE :** Si, si. Ou elles ont leur siège social à Planoise avec leurs salariés donc là elles peuvent bénéficier des avantages de la zone franche ou alors, comme elles n'ont pas de locaux professionnels, ce sont des habitants de Planoise qui créent leur emploi.

**M. Edouard SASSARD :** Pas seulement, il y a aussi beaucoup de petites entreprises qui viennent...

**M. LE MAIRE :** Il faut bien qu'ils aient un point d'attache quand même à Planoise...

**M. Edouard SASSARD :** Je ne sais pas, il faudrait qu'on regarde les chiffres plus précisément.

**M. LE MAIRE :** Je vous conseille plutôt de voir avec Gérard NAPPEZ qui pourra vous renseigner par rapport à ça. Vous savez, je suis comme vous assez vigilant parce qu'on sait qu'il y a d'abord des effets d'aubaine, ce ne sont pas des créations nettes d'emplois. Il y a un effet d'aubaine qui est bien connu. Il y a aussi -je n'ai plus les chiffres en tête- des entreprises qui se créent et qui disparaissent rapidement et d'autres qui subsistent. Mais pour beaucoup d'entreprises où il n'y a pas d'implantations, moi j'en connais, ce sont des personnes qui ont créé leur entreprise, qui travaillent seules et qui ensuite développent leur entreprise. Mais Gérard NAPPEZ connaît parfaitement cela, il pourra vous être utile et vous renseigner et je pense qu'on doit être vigilant là-dessus. Je suis d'accord avec vous.

**M. Edouard SASSARD :** C'était un point de vigilance parce que début 2004, c'est 42, là on est à 39,6, ce n'est pas une diminution énorme...

**M. Pascal BONNET :** Monsieur le Maire, vous venez de dire que les augmentations de dotation de l'Etat se seraient limitées à 0,2 %...

**M. LE MAIRE :** C'est ce que me dit mon service financier.

**M. Pascal BONNET :** Il faudra que vous nous fassiez un tableau précis pour justifier ces dires parce que comme le rappelait tout à l'heure Jean ROSSELOT...

**M. LE MAIRE :** Pas de problème me dit-on !

**M. Pascal BONNET** : ...votre document du compte administratif en page 23 nous dit que l'augmentation est de 2,7. Donc si on est redescendu à 0,2 aujourd'hui avec l'augmentation de la DSU, il faudra nous montrer les chiffres...

**M. LE MAIRE** : Nous vous donnerons ce tableau Monsieur BONNET...

**M. Pascal BONNET** : ... de ce point de vue-là, je suis quand même un peu surpris par votre réponse tout à l'heure. Vous savez que l'Etat est en difficulté sur le plan budgétaire, qu'il y a des choix importants à faire et des priorités à donner, donc vous ne pouvez pas vous plaindre à partir du moment où des choix sont faits, sur le fait que l'accent soit mis sur la DSU même si c'est au détriment d'autres politiques. On a suffisamment entendu dire depuis quelques années ici que la DSU baisserait, que les engagements ne seraient pas respectés. Les engagements sont respectés, c'est peut-être au détriment d'autres politiques, mais il y a des choix politiques et donc je suis très étonné de ce discours qui est variable en fonction des années et en fonction de votre intérêt.

**M. LE MAIRE** : Moi, Monsieur BONNET, je n'ai pas d'intérêt, il n'y a que l'intérêt de la ville qui compte pour moi et les chiffres. Le tableau on vous le donnera, vous avez noté que c'était sur la période 2002-2007, ce n'est pas sur l'année 2007, c'est une période de 5 ans mais on vous les donnera. Ces chiffres, c'est Baudouin RUYSSSEN dont chacun s'accorde à reconnaître le caractère sérieux qui me les a donnés. C'est même, me dit-on, dans la page 15 de l'étude financière que vous n'avez peut-être pas eu le temps de lire parce que vous travaillez comme M. ROSSELOT mais dans la page 15, en bas par exemple, entre 2003 et 2007, on est à - 7,4. Les chiffres sont là, ce ne sont pas les miens, je ne m'en satisfais pas d'ailleurs, je préférerais qu'ils augmentent plus mais c'est la réalité.

**Mme Françoise BRANGET** : Sans jouer la polémique sur ce qui vient d'être dit, j'ai sous les yeux un document qui m'a été remis par le Préfet et qui comptabilise un petit peu tous les investissements qui étaient en direction de la ville depuis 2001 et effectivement tout dépend de ce qu'on met dans l'enveloppe. Si on ne fait que la DGF d'un côté, si on ne comptabilise que la DSU d'un autre côté, on peut voir des diminutions à certains endroits, des augmentations à d'autres...

**M. LE MAIRE** : C'est globalement ce que j'ai dit.

**Mme Françoise BRANGET** : Ce que j'ai sous les yeux n'est pas tout à fait le reflet de ce que vous dites, je ne sais pas, honnêtement je n'ai pas eu le temps de lire le rapport, donc je ne sais pas ce que vous avez mis dedans. Je dis simplement que les chiffres que j'ai là sous les yeux ne sont pas tout à fait le reflet -si vous voulez je pourrai vous les transmettre- parce qu'il y a eu quand même d'énormes financements en matière de fonctionnement, d'investissement et ce papier fait état également de tout ce qui a été donné dans le cadre de l'ANRU, de la réussite éducative, d'un certain nombre de choses qui fait que l'augmentation est assez considérable. Mais je crois qu'il faut faire un petit peu la part des choses et voir ce qu'on met exactement dans les enveloppes, c'est tout.

**M. LE MAIRE** : D'accord mais...

**Mme Françoise BRANGET** : Mon intervention ne voulait pas se limiter à ça...

**M. LE MAIRE** : M. le Préfet ne m'a pas donné ce document. Si vous pouviez me le communiquer ça m'intéresserait.

**Mme Françoise BRANGET** : Il n'y a pas de soucis, je l'ai même depuis un certain temps...

**M. LE MAIRE** : Ça dépend ce qu'on met dedans parce que quand on parlait de la DSU, c'est plutôt du fonctionnement quand même...

**Mme Françoise BRANGET** : La DSU est à part, le fonds d'investissements...

**M. LE MAIRE :** Les chiffres, je suis comme vous, il faut s'en méfier. Si dedans vous mettez la voie des Mercureaux et la LGV -je caricature un peu mais pas beaucoup- on va avoir des sommes très importantes.

**Mme Françoise BRANGET :** Vous ne participez pas pour la LGV...

**M. LE MAIRE :** Pour la LGV, d'accord on ne participe pas mais pour les Mercureaux on participe pas mal quand même...

**Mme Françoise BRANGET :** Bien évidemment, et je le sais !

**M. LE MAIRE :** Ce que je veux vous dire c'est que ça dépend de ce qu'on met dans ces tableaux. Si on met par exemple toutes les sommes de l'ANRU effectivement mais si vous voulez, pour l'ANRU, on peut faire un tableau indiquant ce qui était prévu à l'origine et ce qu'on va avoir maintenant, c'est intéressant !

**Mme Françoise BRANGET :** Sur l'ensemble des investissements 2001 : 2 M€, en 2006 : 4,5 M€, sans compter les 5 millions de la DSU.

**M. LE MAIRE :** Mais Madame BRANGET, on ne parlait pas d'investissement.

**Mme Françoise BRANGET :** Non, mais il y a le fonctionnement aussi ! Ça n'a pas d'importance, je vous passerai le document.

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie. Je dis simplement que la DSU a augmenté mais que l'ensemble des autres dotations, elles, ont diminué, je n'ai rien dit d'autre et je vous ai donné les chiffres fournis par mes services auxquels je fais totalement confiance. Et si demain on nous donne plus d'argent, eh bien tant mieux !

**Mme Françoise BRANGET :** Je n'ai pas terminé Monsieur le Maire parce que je souhaiterais intervenir sur l'ANRU. Je ferai état des conditions d'éligibilité qui privilégie le caractère d'utilité sociale notamment en matière de desserte des quartiers par les TCSP. J'en viens par là -c'est un peu un cavalier- mais je n'ai pas eu le temps d'en parler tout à l'heure lors de l'examen du compte administratif. Cela concerne un peu les investissements de la Ville et j'ai des informations à vous donner étant donné que mon retard est justifié par la participation ce matin à une réunion qui s'est tenue au Ministère des Transports dans le cadre de la préparation du projet de loi sur le Grenelle de l'environnement. La réunion de ce matin était consacrée aux transports, alors je pense que ça vous intéresse un peu.

**M. LE MAIRE :** Je sais que 500 M€ sont gelés pour la desserte des quartiers prioritaires. Dans le Grenelle de l'environnement, 4,4 M€ étaient prévus mais cette somme a été ramenée par le Ministère des Transports à 2,7 M€ -je vous dis cela de tête- et sur cette somme je reprends là les propos de Fadela AMARA, 500 M€ ont été sanctuarisés pour la desserte des quartiers sensibles. Voilà les informations que j'ai à cet instant. Est-ce que vous avez d'autres nouvelles par rapport à cela ?

**Mme Françoise BRANGET :** Vos informations sont tout à fait exactes...

**M. LE MAIRE :** D'accord. Je n'étais pas au Ministère mais je le sais quand même.

**Mme Françoise BRANGET :** ...mais c'est l'enveloppe qui va rentrer dans le plan...

**M. LE MAIRE :** Madame BRANGET, merci mais il n'y a rien de nouveau.

**Mme Françoise BRANGET :** J'ai participé à une réunion où l'on a parlé justement des TCSP. J'ai parlé de la voie de contournement, du TCSP de Besançon. Si vous ne voulez pas le savoir, je me tais.

**M. LE MAIRE** : Je vous demande simplement de me donner des informations nouvelles. Puisque vous avez parlé de la voie des Mercureaux, quelle est la bonne nouvelle que vous pouvez nous apporter ? Pour le financement de la tranche qui nous inquiète tous entre Beure et les tours de l'Amitié, où en sommes-nous ? Puisque vous y étiez ce matin et que vous avez parlé de cela, je vous interroge donc officiellement ce soir : quelle est la nouvelle, bonne j'espère, par rapport à cela ? Je vous laisse la parole Madame BRANGET.

**Mme Françoise BRANGET** : C'est quand même intéressant votre façon de réagir quand on défend les intérêts de la Ville comme vous les défendez mais je pense que tout élu a à cœur de défendre l'intérêt général...

**M. LE MAIRE** : Mais bien sûr, je vous en rends acte.

**Mme Françoise BRANGET** : ...et je pense qu'il n'est pas inutile de rappeler si besoin était que Besançon comme la Franche-Comté a besoin de l'achèvement de sa voie de contournement et également d'un équipement en matière de transport urbain. En ce qui concerne la voie des Mercureaux, le Ministre a rappelé ce qu'il savait déjà et ce que je vous ai dit précédemment puisque, à différentes reprises, vous m'avez interpellée, je vous ai donné un compte rendu de ma rencontre avec le Ministre, ses services, etc. Ce que je peux vous dire aujourd'hui de plus que la dernière fois c'est qu'il y a une réunion d'arbitrage le 9 juillet, donc c'est très proche, un arbitrage sur l'ensemble des projets en France. Je souhaite effectivement que nous soyons dans les prioritaires comme l'avait été à un moment donné la voie des Mercureaux il y a un an et demi quand Dominique DE VILLEPIN avait nommé 4 grands chantiers prioritaires. Nous sommes une des dernières villes qui n'a pas sa voie de contournement, j'ai insisté sur ce fait-là.

D'autre part le Ministre m'a confirmé que le Grenelle de l'environnement n'était pas la fin des routes nationales et qu'il y avait quand même 3 critères d'intervention prioritaires pour ces financements, la sécurité, l'encombrement, l'aménagement du territoire et je crois qu'en matière d'achèvement, la voie des Mercureaux répond à ces 3 critères.

**M. LE MAIRE** : Je m'en félicite.

**Mme Françoise BRANGET** : Eh bien moi aussi. Donc j'espère que nous aurons une réponse très positive dans les jours à venir. Je pensais que vous étiez quand même curieux de le savoir.

**M. LE MAIRE** : Merci Madame BRANGET, de vos informations et je vais vous préciser les choses. Je suis très heureux quand nos parlementaires, vous ou Jacques GROSPERRIN, défendez les intérêts de Besançon, je vous en remercie et d'ailleurs vous avez été élue pour cela, pour défendre les intérêts de Besançon, donc vous faites votre travail tant mieux ; je m'en félicite. J'observe cependant qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux. Je peux même aller plus loin dans la précision, c'est que sur les 500 M€ pour le désenclavement des quartiers prioritaires, 270 M€ qui sont déjà consacrés au désenclavement de la région parisienne, il ne reste donc que 230 M€ pour le reste de la France, et il y a 1 500 kilomètres à financer sur 10 ans. Madame BRANGET, comme il y a une réunion le 9 juillet, j'ai envie de soutenir votre action. Je vais donc proposer à la fin de cette séance une motion qui sera votée unanimement par le Conseil Municipal pour soutenir votre action lors de cette réunion du 9 juillet avec le Ministre, motion par laquelle le Conseil Municipal demandera des crédits pour terminer le financement de la voie des Mercureaux et pour que Besançon soit effectivement bien placée dans la liste des transports en site propre. Je demande donc à mon Directeur de Cabinet de rédiger cette motion que je vous proposerai à la fin de cette réunion pour soutenir votre action. Comme cela nous serons à vos côtés pour avancer ensemble, nous aurons fait le maximum. Et j'espère que nous allons gagner.

**M. Abdel GHEZALI** : Par rapport à la DSU, M. OMOURI nous dit que la participation de l'Etat est de 4,9 M€. Je vais resituer dans un cadre plus global ces 4,9 M€ ; la Ville de Besançon en terme de dépenses

a dépensé plus de 28 M€ avec 6 M€ concernant les dépenses identifiées dans le rapport 2007, 6 M€ par la Ville de Besançon au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, plus de 9 M€ sur le budget du CCAS et 8 M€ sur les dépenses en matière d'investissement concernant la Ville de Besançon. Donc bien sûr on a une DSU qui nous est attribuée par l'Etat mais la Ville de Besançon est volontariste au niveau de ses quartiers, au niveau de sa politique sociale et avec les demandes au niveau de la Ville, au niveau des associations qui aujourd'hui sont dans une situation très compliquée, très difficile, et on en a déjà parlé en commission, la Ville de Besançon investit plus de 28 M€ pour sa politique sociale. La DSU a augmenté de 0,2 % entre 2002 et 2007 mais l'Etat se désengage par ailleurs et quand on regarde d'une manière générale la situation sur Besançon, on voit bien qu'on est de plus en plus en difficulté, les associations nous le disent, la Ville est et sera toujours à leurs côtés pour les épauler et le travail est fait aussi par les structures municipales.

**M. Michel OMOURI :** Ce que je voulais simplement ajouter par rapport à l'intervention que j'ai faite tout à l'heure, c'est que c'est bien de dire maintenant que la DSU augmente mais on aurait préféré que peut-être dans les colonnes de certains quotidiens vous indiquiez que la DSU a augmenté quand même depuis de nombreuses années. Les dépenses, c'est vrai que c'est 28 M€ et c'est vrai qu'on préférerait chacun que ce soit 28 M€ d'investissement même de l'Etat. Simplement je m'aperçois que l'Etat rajoute plus d'un million d'euros. Tout ce que je sais c'est qu'on voit bien aujourd'hui quand l'Etat ou le Département investissent dans le CUCS, il ne ressort pas de DSU, il ne ressort pas une dotation sociale où par rapport à vos dépenses il viendrait prendre une DSU. Juste pour vous dire Monsieur le Maire que vous êtes quand même bien loti par rapport aux autres collectivités locales.

**M. Christophe LIME :** Simplement dans la suite de ce que disait M. le Maire tout à l'heure, Mme BRANGET revient du Ministère des Transports avec un certain nombre de nouvelles, pour une bonne partie qui sont annoncées dans la presse depuis deux ou trois jours, donc je ne reprendrai pas les chiffres.

**Mme Françoise BRANGET :** Je peux vous donner d'autres informations.

**M. Christophe LIME :** Vous en avez découvert depuis ? Simplement il faut relativiser un petit peu les chiffres. Tout à l'heure M. le Maire a dit, il y a aujourd'hui environ 1 500 kilomètres de TCSP qui sont demandés au niveau national et il reste environ 230 M€. Moi j'ai fait un petit calcul, ce que je n'avais pas encore fait jusqu'à maintenant. Ça fait à peu près 150 000 € du kilomètre sur lesquels les villes peuvent avoir une certaine attribution. Si on faisait une moyenne générale attribuée à tout le monde, et je vous rappelle quand même qu'un kilomètre de TCSP c'est environ 20 M€. Donc je mets 150 000 € par rapport à 20 M€ et, même si on nous donnait les 230 M€ qui restent, je pense qu'on ne peut même pas financer le TCSP entièrement sur Besançon. Donc il faut quand même relativiser un certain nombre de choses par rapport aux chiffres qui sont annoncés et même ceux qui ont annoncé les 500 M€ et qui connaissent extrêmement bien les dossiers, étaient sur la défensive. On sait très bien, comme l'a annoncé M. le Maire tout à l'heure, que des financements doivent être largement surévalués par rapport à un certain nombre de choses qui sont annoncées et que les 500 M€ ne correspondent absolument pas aux attentes de la population tout particulièrement dans la suite du Grenelle de l'environnement. On avait annoncé que le Grenelle de l'environnement allait accoucher d'une souris, vous ne faites que nous le confirmer.

**M. LE MAIRE :** Pour financer les TCSP en France, l'Association des Maires des Grandes Villes de France avec Michel DESTOT provisoirement Président, et le GART ont chiffré à 16 milliards d'euros les financements nécessaires.

**Mme Françoise BRANGET :** 18 milliards d'euros.

**M. LE MAIRE :** Cela a donc augmenté, c'est sans doute dû à la ferraille et le béton qui ont augmenté ! Sur cette somme, nous avons, nous les maires, demandé 25 %, soit 4 milliards d'euros. Il faut

donc 4 milliards d'euros pour financer les TCSP, pour faire ces centaines de kilomètres. Là-dessus M. BORLOO s'était engagé. Désormais on n'est plus à 4 mais à 2,6 et maintenant sur cette somme, 500 M€ sont sanctuarisés pour les quartiers difficiles dont 270 pour la région parisienne, ce sont les chiffres ! Mais vous avez d'autres nouvelles en provenance du Ministère, je vous redonne volontiers la parole.

**Mme Françoise BRANGET** : C'est 4 milliards d'euros dont 2,5 milliards d'euros hors région parisienne et les financements qui sont prévus, c'est 20 % de l'assiette établie par rapport aux dépenses d'infrastructure. Alors effectivement ce matin j'ai posé la question. J'ai interpellé le Ministre parce que je voulais savoir quels étaient les critères de sélection des villes pour l'attribution de ces financements ; est-ce en fonction de la taille de l'agglomération, de l'aménagement existant ou du dépôt du dossier ? Le Ministre m'a répondu qu'il y avait une circulaire en préparation pour les subventions des transports urbains. Ce qui m'a inquiétée, c'est que je n'ai pas vu la Ville de Besançon dans les villes avec les futurs projets connus. J'ai vu Angers, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont, alors il y a un certain nombre qui sont à terminer.

**M. LE MAIRE** : Attendez, Clermont, Bordeaux c'est fait, ça circule déjà.

**Mme Françoise BRANGET** : Non mais il y en a qui sont peut-être en circuit à terminer, il y a Dijon, Fort-de-France, Grenoble, le Havre, Lens, Lyon, Montpellier, Orléans, Toulouse, Toulon, Valenciennes, Rennes, je n'ai pas vu Besançon. Je sais qu'il y a un appel à projet, que vous devrez déposer votre dossier, je pensais qu'éventuellement vous l'auriez déposé avant. C'est tout ce que je souhaitais dire. J'ai demandé les critères de sélection, savoir comment on allait faire, on m'a répondu qu'on nous le dirait plus tard, incessamment sous peu.

**M. LE MAIRE** : Vous n'étiez pas là hier soir et je ne vous en fais pas le reproche. Simplement j'ai dit hier soir que si justement nous devons avancer au niveau d'un certain nombre de marchés et de procédures que nous devons lancer, c'était précisément pour pouvoir déposer très rapidement ce dossier afin justement d'être dans le timing et être pris en compte par rapport à l'ensemble de ces demandes. C'est ce que j'ai annoncé hier soir. Dans la liste que vous citez, beaucoup sont déjà en dépôt, d'autres sont très avancés comme Brest par exemple puisqu'ils vont commencer à creuser, comme Dijon qui est un peu plus en avance que nous mais nous sommes, nous, tout à fait dans le timing. La seule chose que nous ne savons pas effectivement c'est si le choix sera fait en fonction de la taille de la ville, de l'investissement ou la couleur politique du Maire. Si c'était cela je compte là aussi sur votre soutien, et d'ailleurs nous mettrons cela dans la motion tout à l'heure, nous parlerons du TCSP et de la voie des Mercureaux, de votre soutien, je dirais même de vos soutiens parce que je ne doute pas un instant du soutien de Jacques GROSPERRIN pour ce projet essentiel.

**Mme Françoise BRANGET** : Il n'y a aucun doute.

**M. Nicolas BODIN** : Monsieur le Maire, je m'étonne un peu ce soir qu'on semble découvrir, au moins pour certains d'entre nous, que la richesse sur ce pays est inégalement répartie. Il faut quand même rappeler que la région Ile de France est la région la plus riche de France c'est vrai mais c'est également la région la plus riche d'Europe, que le département des Hauts de Seine c'est le département le plus riche de France et un seul département comme celui-ci a un PIB qui est trois fois supérieur à celui de la Grèce. Il faut quand même se rappeler également que la Ville de Neuilly est la ville la plus riche de France. Ce que je peux dire au niveau de Neuilly, c'est que je ne sais pas comment l'ancien maire gérait les finances de sa ville, par contre j'ai éventuellement un avis sur la manière dont celles de l'Etat sont gérées. C'est tout, donc il faut simplement essayer de relativiser, voir que la richesse n'est pas forcément la même partout.

**M. Philippe GONON** : Le MODEM s'abstiendra sur ce dossier Monsieur le Maire».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions du groupe MODEM), décide de prendre acte de ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.*